



# Bulletin Officiel

N° 5338 Lundi 17 Avril 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CME

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	2-4
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	5-6
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	7

AVIS DES SOCIETESINDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -	8-10
S.P.D.I.T – SICAF -	11
GIF FILTER	12-13
UNIMED	14-15
SOTRAPIL	16-17

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

GAT VIE - AGO -	18
COTUNACE - AGO -	19
COTUNACE - AGE -	20
SOCIETE EURO-CYCLES - AGO -	21
SOCIETE EURO-CYCLES - AGE -	21
ASSURANCES SALIM - AGO -	22
MODERN LEASING - AGO -	23
GAT ASSURANCES - AGO	24
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV - AGE -	25
AL HIFADH SICAV - AGO -	25
SICAV AVENIR - AGO -	26

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI - FCP CEA	26
----------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

GAT VIE - AGO -	27-28
-----------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

SIOS ZITEX - AGO -	29-33
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – BFPME -	34-37

AUMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SFBT	38
------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 »	39-41
------------------------------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 »	42-44
EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 »	45-48
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTIJARI BANK 2017 »	49-54
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 »	55-59
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2017-1 »	60-65

COURBE DES TAUX

	66
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

	67-68
--	-------

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- GAT VIE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- AL HIFADH SICAV  
- SICAV AVENIRANNEXE IV

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

- UBCI - FCP CEA

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT  
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

**1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

**2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

**Ainsi, pour l'exercice comptable 2016, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2017.**

- Suite -

**Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.**

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

**1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

**2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

---

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>
--------------------------

## RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 Avril 2017.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

SOCIETE.....

Siège social : .....

La société .....publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x<sup>ème</sup> trimestre .....

**Indicateurs :**

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

**Commentaires**

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

En milliers de dinars

	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2016 Au 31/03/2016	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Au 31/12/2016
<b>1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>100 174</b>	<b>87 415</b>	<b>100 174</b>	<b>87 415</b>	<b>374 837</b>
- Intérêts	69 138	62 672	69 138	62 672	265 099
- Commissions en produits	23 558	19 329	23 558	19 329	84 656
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	7 478	5 414	7 478	5 414	25 082
<b>2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>37 007</b>	<b>30 220</b>	<b>37 007</b>	<b>30 220</b>	<b>127 087</b>
- Intérêts encourus	33 403	29 369	33 403	29 369	123 472
- Commissions encourues	3 604	851	3 604	851	3 615
<b>3 PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>63 167</b>	<b>57 195</b>	<b>63 167</b>	<b>57 195</b>	<b>247 750</b>
<b>4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>114</b>
<b>5 CHARGES OPERATOIRES</b>	<b>30 218</b>	<b>28 204</b>	<b>30 218</b>	<b>28 204</b>	<b>120 166</b>
- Frais de personnel	21 850	20 606	21 850	20 606	87 688
- Charges générales d'exploitation	6 240	5 558	6 240	5 558	24 050
- Dotation aux amortissements	2 128	2 040	2 128	2 040	8 428
<b>6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	-	-	<b>182 724</b>	<b>126 603</b>	<b>185 000</b>
- Portefeuille titres commercial	-	-	29 740	12 000	29 740
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	152 984	114 603	155 260
<b>7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	-	-	<b>4 099 466</b>	<b>3 736 428</b>	<b>4 130 691</b>
<b>8 ENCOURS DE DEPOTS</b>	-	-	<b>3 638 586</b>	<b>3 316 870</b>	<b>3 661 340</b>
- Dépôts à vue	-	-	1 099 834	986 747	1 078 398
- Dépôts d'épargne	-	-	1 296 511	1 215 917	1 287 815
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 149 684	1 045 668	1 202 946
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	92 557	68 538	92 181
<b>9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	-	-	<b>346 715</b>	<b>308 932</b>	<b>329 449</b>
<b>10 CAPITAUX PROPRES (1)</b>	-	-	<b>371 552</b>	<b>314 666</b>	<b>295 786</b>

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

- Suite -

## COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2017

### 1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2017, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2017.

##### 2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

##### 2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

##### 2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

#### Faits marquants

- L'Union Internationale de Banques (UIB) affiche une bonne performance commerciale avec notamment un encours de dépôts de **3 638,6 MTND** au 31 mars 2017 vs 3 316,9 MTND une année auparavant. Cette hausse des dépôts de **+9,7%** - correspondant à **+321,7 MTND**- résulte de la bonne tenue des dépôts à vue (**+113,1 MTND**), des dépôts d'épargne (**+80,6 MTND**), des dépôts à terme et certificats de dépôt (**+104 MTND**) et des autres dépôts et avoirs de la clientèle (**+24 MTND**).
- L'encours net des crédits à la clientèle affiche, également, une augmentation de **+9,7%** au 31 mars 2017, pour atteindre un encours de **4 099 MTND** vs 3 736,4 MTND au terme du premier trimestre 2016.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales est en progression et atteint **346,7 MTND** au 31 mars 2017 vs 308,9 MTND à fin mars 2016. Cette évolution s'explique par (1) l'émission d'un nouvel emprunt obligataire subordonné d'un montant de **75 MTND** (2) le remboursement d'un montant de **26,7 MTND** relatif aux échéances de l'emprunt obligataire subordonné 2015 et des emprunts obligataires émis par l'UIB en juillet 2009, septembre 2011, décembre 2011, décembre 2012 et juin 2015 (3) l'amortissement à hauteur de **8,5 MTND** de l'emprunt en dollar contracté auprès de la Société Générale (4) la baisse des ressources spéciales de **2,5 MTND** et (5) l'augmentation des dettes rattachées de **0,5 MTND**.

- Suite -

- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, affichent une progression de **+14,6%** pour atteindre **100,2 MTND** au 31 mars 2017 vs 87,4 MTND à fin mars 2016. La progression des produits d'exploitation bancaires est de **+ 17,7%** compte non tenu de la contribution d'un montant de **2,8 MTND** au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental numéro 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017 fixant les règles d'intervention, d'organisation et de gestion de ce fonds ainsi que les règles relatives à l'adhésion et à l'indemnisation des clients déposants des banques.
- La marge d'intérêt a atteint **35,7 MTND** au 31 mars 2017 vs 33,3 MTND à fin mars 2016 soit une progression de **+ 7,3%**.
- La marge sur les commissions enregistre une progression de **+ 8%** pour atteindre **20 MTND** au 31 mars 2017 vs 18,5 MTND à fin mars 2016. La progression de la marge sur les commissions est de **+22,5%** compte non tenu de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental numéro 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement enregistrent une progression de **38,1%** pour atteindre **7,5 MTND** au 31 mars 2017 vs 5,4 MTND à fin mars 2016.
- Le Produit Net Bancaire progresse de **+10,4 %** pour atteindre **63,2 MTND** au 31 mars 2017 vs 57,2 MTND à fin mars 2016. La progression du Produit Net Bancaire est de **+15,1%** compte non tenu de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental numéro 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.
- L'UIB affiche une bonne maîtrise de ses charges opératoires (frais de personnel, charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) avec une évolution de **+ 7,1%**.
- Les bonnes performances commerciales de l'UIB et la maîtrise de ses charges opératoires ont permis de réaliser un Résultat Brut d'Exploitation en hausse de **+13,6%** pour atteindre **33 MTND** au 31 mars en 2017 vs 29 MTND à fin mars 2016. La progression du Résultat Brut d'Exploitation est de **22,9%** compte non tenu de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental numéro 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.
- Le coefficient d'exploitation- qui est de **47,8%** au 31 Mars 2017 vs 49,3% à fin Mars 2016- illustre la bonne progression des revenus et la maîtrise des charges d'exploitation.
- Le Résultat d'Exploitation- bénéfice avant impôt- est en hausse de **+27,4%** et atteint **30,3 MTND** au cours du premier trimestre 2017 vs 23,8 MTND durant le premier trimestre 2016. La progression du Résultat d'Exploitation est de **+38,6%** compte non tenu de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental numéro 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017. La croissance de l'ensemble des activités, la maîtrise des charges opératoires et un Coût Net du Risque de 2,7 MTND au 31 mars 2017 vs 5,2 MTND au 31 mars 2016, expliquent la hausse du bénéfice avant impôt au cours du premier trimestre 2017.

## AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELSSociété de Placement et de Développement Industriel et Touristique  
« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT SICAF », publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

<b>REVENUS</b>	<b>Solde en DT</b>		
	<b>1er Trim 17</b>	<b>1er Trim 16</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Dividendes</b>	<b>15 180 430</b>	<b>14 162 489</b>	<b>16 076 438</b>
Dividendes des participations non cotées	15 180 430	14 162 489	14 680 358
Dividendes des placements cotés			1 396 080
<b>Plus values de cessions</b>	<b>26 266</b>	<b>0</b>	<b>5 740</b>
Plus values sur cession des autres participations non-cotées			
Plus values sur cession des actions SICAV	1 192		5 740
Plus values sur cession des placements cotés	25 074		
<b>Revenus des placements</b>	<b>361 790</b>	<b>351 019</b>	<b>1 370 776</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>61 058</b>	<b>60 278</b>	<b>91 642</b>
<b>Reprises de provisions antérieures</b>	<b>309 380</b>	<b>113 682</b>	<b>686 163</b>
Reprise des provisions sur titres cotés en bourse (2)	309 380	113 682	686 163
Reprise des provisions sur titres de participations			
Reprise des provisions pour risques et charges			
<b>Commissions et charges assimilées</b>	<b>9 040</b>	<b>17 144</b>	<b>40 368</b>
<b>Moins values sur cessions de titres</b>			<b>1 767</b>
<b>Dotations aux provisions pour dépréciations de tit</b>	<b>230 641</b>	<b>723 536</b>	<b>1 170 523</b>
Dépréciation de titres cotés (3)	230 641	723 536	1 170 523
Dépréciation de titres de participations			
<b>Dotations aux provisions pour risques et charges</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			<b>15 251 819</b>
Participations Groupe	-	-	10 022 919
Participations Hors Groupe	-	-	3 041 000
Emprunts Obligataires	-	-	2 165 000
Autres participations	-	-	22 900
<b>Placements et autres actifs financiers</b>			<b>46 718 010</b>
<b>Prises de participations de la période</b>			<b>1 450 000</b>
<b>Cessions de participations de la période</b>			<b>753 800</b>
<b>Créances rattachées aux immobilisations financières</b>			<b>2 825</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>			<b>56 042</b>
<b>Total des actifs</b>			<b>55 595 033</b>

Commentaire:

- (1) L'augmentation des dividendes non cotés Groupe proviennent essentiellement de ceux servis par la SEABG qui ont même accusé une légère hausse par rapport à la même période une année auparavant.
- (2) (3) L'amélioration des cours boursiers des actions constituant notre portefeuille coté a engendré des reprises de provisions ainsi qu'une baisse des dotations.

(NB) L'élaboration des chiffres ci-dessus a été faite sur la base comptable de la société. Les chiffres au 31/12/2016 ont été approuvés par l'AGO tenue le 23 mars 2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

	Unité	1 <sup>er</sup> Trimestre			Exercice 2016
		2017	2016	Variation en %	
<b>Chiffre d'affaires</b>	DT	<b>3 854 690</b>	<b>3 193 160</b>	<b>20.72%</b>	<b>12 034 354</b>
<i>Ventes locales</i>	DT	2 792 381	2 397 387	16.47%	9 420 413
<i>Ventes à l'exportation</i>	DT	1 062 309	795 773	33.49%	2 613 941
<b>Production</b>	Unité	608 582	756 161	-19.51%	2 532 121
<b>Investissements</b>	DT	552 359	121 617	354.17 %	805 678
<b>Structure de l'endettement</b>	DT	<b>2 309 659</b>	<b>1 837 609</b>	<b>25.69%</b>	<b>2 015 508</b>
<i>Endettement à LMT</i>	DT	1 892 634	1 694 135	11.71 %	1 544 874
<i>Endettement à CT</i>	DT	417 025	143 474	190.66 %	470 634
<b>Trésorerie nette</b>	DT	<b>3 444 386</b>	<b>1 609 286</b>	114.03 %	<b>3 654 254</b>

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2017, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2016 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats Financiers.

(3) Méthodes de calcul

- Endettement à LMT : Echéances à plus d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
- Endettement à CT : Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
- Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + Placements et autres actifs financiers – Découverts bancaires.

**Commentaires :****CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les revenus de la société ont enregistré une augmentation de 661 530 dinars, soit +20.72% sur le premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2016.

Cette augmentation s'explique par :

Une amélioration des ventes sur le marché local de 394 994 dinars, soit 16.47% par rapport au premier trimestre 2016 due essentiellement à la mise en place de la nouvelle politique commerciale, au développement de la gamme de produits par

- Suite -

- l'introduction de nouvelles références, à la prospection de nouveaux clients , au renforcement de la communication à travers des outils marketing adéquats et à l'impact positif des nouveaux investissements.
- Une amélioration du chiffre d'affaire à l'export de 266 536 dinars soit +33.49% par rapport au premier trimestre 2016 due à une amélioration importante des ventes sur les marchés algérien et marocain.

Le chiffre d'affaires à l'export est réparti comme suit :

Maroc : 42%

Algérie : 30%

France : 24%

Cote d'ivoire : 4%

Autres : 1%

Les perspectives d'export pour le deuxième trimestre s'avèrent prometteuses avec un rythme ascendant qui vise une prévision de 1500 000 DT, avec le maintien des anciens marchés et la concrétisation des efforts déjà entamés sur les marchés de l'Afrique Subsaharienne.

#### **PRODUCTION**

La production en quantité au 31/03/2017 a enregistré une baisse de 147 579 pièces soit 19.51% par rapport à la même période de l'année 2016.

Cette baisse s'explique par une action d'optimisation de stock visant l'amélioration du besoin en fond de roulement.

#### **INVESTISSEMENTS**

Les investissements réalisés au 31/03/2017 ont totalisé la somme de 552 359 dinars et correspondent à :

- L'acquisition de matériel et outillages industriels pour 438 170 dinars correspondant à une ligne de plissage qui fait partie du plan de mise à niveau.
- L'acquisition de matériel informatique et équipements de bureau pour une valeur de 2 083 dinars.
- L'acquisition de matériel roulant pour 112 106 dinars.

#### **ENDETTEMENT**

L'endettement a enregistré une augmentation liée à l'investissement de la nouvelle ligne de plissage et du matériel roulant commercial.

#### **TRESORERIE NETTE**

La trésorerie nette de la société s'élève à 3 444 386 DT au 31/03/2017 contre 3 654 254 DT au 31/12/2016.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Société UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

La Société UNIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Indicateurs	1er trimestre			Année 2016
	2017	2016	var en %	
CA Officines	5 411 234	4 660 282	16,1%	17 358 327
CA Hospitaliers	5 049 942	4 536 584	11,3%	22 640 319
CA Sous-traitance locale	40 547	65 103	-37,7%	763 021
CA Export	888 582	1 872 729	-52,6%	10 425 190
CA Sous-traitance export	5 015 655	3 679 391	36,3%	13 675 064
<b>Total Chiffre d'affaires (en DT)</b>	<b>16 405 960</b>	<b>14 814 089</b>	<b>10,7%</b>	<b>64 861 921</b>
<b>Total Production (en unités)</b>	<b>50 784 312</b>	<b>48 249 094</b>	<b>5,3%</b>	<b>168 032 421</b>
<b>Investissements (en DT)</b>	<b>2 201 885</b>	<b>842 494</b>	<b>161,4%</b>	<b>8 411 394</b>
<b>Endettement MLT (en DT)</b>	569 445	3 169 021	-82,0%	<b>1 421 435</b>
<b>Endettement CT (en DT)</b>	2 354 859	2 324 992	1,3%	<b>2 515 872</b>

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2017 a connu une hausse de près de 11% par rapport à celui du premier trimestre 2016 en passant de 14.814 KDT à 16.406 KDT. Ceci provient aussi bien de la hausse du chiffre d'affaires local de 1.240 KDT et du chiffre d'affaires à l'export de 352 KDT.

Notons qu'en Avril 2017, l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé Française) a renouvelé le certificat de bonnes pratiques de fabrication européen pour deux blocs de production et a accordé un nouveau certificat pour un troisième bloc. Ceci renforcera la présence d'UNIMED sur le marché européen et contribuera à consolider ses ventes à l'export.

- La production en unités (ampoules, flacons, seringues, poches) au cours du premier trimestre de 2017 a connu également une tendance haussière, soit une augmentation de 5% par rapport à la même période de 2016.
- Les investissements (incorporels & corporels) ont atteint, à la clôture du premier trimestre 2017, 2.202 KDT composé essentiellement d'une avance sur une nouvelle ligne de production pour 2.017 KDT, de 97 KDT de frais d'enregistrement de brevets à l'étranger et de 40 KDT des frais d'installation du système de tri-génération d'énergie.

- Suite -

Par ailleurs, UNIMED a déposé en 2016, son 5<sup>ème</sup> plan de mise à niveau auprès du ministère de l'industrie et du commerce pour une enveloppe totale des investissements s'élevant à 73 MDT répartie entre plusieurs nouvelles unités de production. UNIMED a reçu en janvier 2017, la décision d'octroi d'une prime concordante de 8,5 MDT.

- La valeur de l'endettement à Long Terme au 31 mars 2017 s'élève à 569 KDT contre 3.169 KDT au 31 mars 2015, soit une baisse de 82%. Ceci s'explique par le remboursement au fur et à mesure de l'emprunt bancaire (1.991 KDT par an) ainsi que les emprunts leasing relatifs au matériel de transport.

L'endettement à Court Terme a gardé quant à lui un niveau similaire à celui du 31/03/2016, soit de l'ordre de 2,3 MDT.

- L'effectif total de la société au 31/03/2017 est de 673 employés.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES  
- SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> trimestre 2016</b>	<b>Cumul au 31/12/2016</b>
<b>1- Quantités transportées en M<sup>3</sup> dont:</b>	<b>444 763</b>	<b>375 367</b>	<b>1 745 033</b>
- Quantités transportées à travers le pipeline Bizete-Rades	419 130	341 789	1 614 249
- Quantités transportées à travers le pipeline JET Rades-Tunis Carthage	25 633	33 578	130 784
<b>2- Revenus du Transport par catégories (en Dinars)</b>			
- Transport pipeline Bizerte-Rades	2 994 002	2 250 196	10 634 127
- Transport pipeline JET Rades-Tunis Carthage	128 061	167 756	653 399
- Transport par canalisations banales	125 739	102 537	484 275
- Frais de stockage	24 107	24 107	96 427
<b>Total des revenus du transport (en Dinars)</b>	<b>3 271 909</b>	<b>2 544 595</b>	<b>11 868 228</b>
<b>3- Autres produits d'exploitation (en Dinars)</b>			
- Solde de la position litrage (profits - pertes)	275 483	453 447	1 217 124
- Autres	0	0	650
<b>Total des autres produits d'exploitation (en Dinars)</b>	<b>275 483</b>	<b>453 447</b>	<b>1 217 774</b>
<b>4 Total des produits d'exploitation (en Dinars)</b>	<b>3 547 392</b>	<b>2 998 042</b>	<b>13 086 002</b>
<b>5- Produits financiers (en Dinars)</b>	<b>405 735</b>	<b>350 746</b>	<b>1 472 007</b>
<b>6- Charges financières (en Dinars)</b>	<b>1 348</b>	<b>0</b>	<b>15 582</b>
<b>7- Total des charges d'exploitation (en Dinars) dont:</b>	<b>2 135 688</b>	<b>1 816 513</b>	<b>8 555 700</b>
Charges du personnel	1 107 958	958 355	4 430 980
<b>8- Autres charges d'exploitation (en Dinars)</b>	<b>281 522</b>	<b>242 628</b>	<b>1 060 461</b>

- Suite -

✓ Les indicateurs provisoires sont élaborés partant des données relevées à travers les tableaux de bord de l'activité technique et de gestion de la société au cours de la période considérée.

✓ Le total des quantités transportées au cours du premier trimestre de l'exercice 2017 a atteint 444.763 m<sup>3</sup> contre 375.367 m<sup>3</sup> transportés au cours de la même période de l'année écoulée soit une progression de l'ordre de 18,49% justifiée par une augmentation du volume transporté via le pipeline Bizerte-Rades de 22,63%.

✓ Le total des revenus du transport a atteint au 31 mars 2017 la somme de 3.271.909 dinars contre 2.544.595 dinars à fin mars 2016 soit une augmentation de 28,58%. Cette croissance a été tirée d'une part par l'augmentation des quantités transportées à travers le pipelines multiproduits Bizerte - Rades de 22,63% et d'autre part par la révision à la hausse des tarifs de transport via le pipeline multiproduits Bizerte - Rades d'environ 9% à partir du 9 décembre 2016.

✓ Le total des produits d'exploitation a atteint au 31 mars 2017 la somme de 3.547.392 dinars contre la somme de 2.998.042 dinars au 31 mars 2016 soit une hausse de 18,32% justifiée par l'augmentation des revenus de transport de 28,58% contre une diminution du solde de la position litrage de 39,25% liée à des contraintes d'exploitation.

✓ Le total des charges d'exploitation a atteint à fin mars 2017 la somme de 2.135.688 dinars contre 1.816.513 dinars à fin mars 2016 soit une hausse de l'ordre de 17,57% expliquée essentiellement par l'augmentation des charges du personnel de 15,61% et de la consommation d'électricité moyenne tension nécessaire à l'activité d'exploitation de 33,62% justifiée par la hausse des volumes transportés et l'augmentation des tarifs de 5% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'augmentation des frais de personnel est expliquée par le fait que les augmentations salariales relatives à l'année 2016 ont été servies au cours du mois de mai 2016 avec date d'effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. De ce fait le premier trimestre 2016 n'a pas supporté la part des augmentations lui revenant.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société GAT VIE**

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 11h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Mandat des administrateurs pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية  
المقر الإجتماعي: 14 نهج برجين مونبليزي 1073 تونس

استدعاء للجلسة العامة العادية

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 27 أبريل 2017 على الساعة التاسعة صباحا بمقرها الإجتماعي: 14 نهج بورجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2016
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2016
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2016
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2016
6. تخصيص أرباح سنة 2016
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة و أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين أعضاء بمجلس الإدارة

AVIS DE SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية  
المقر الإجتماعي: نهج برجين موندليزر 1073 تونس

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم **الخميس 27 أفريل 2017** على الساعة **العاشرة صباحا** بمقرها الإجتماعي: 14 نهج بورجين موندليزبي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- الترفيع في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" بإدماج الإحتياطات و تنقيح الفصل 7 من القانون الأساسي تبعا لهذا الترفيع

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE EURO-CYCLES**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 10 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la Ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2016 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation de résultat de l'exercice 2016 à raison de 1,400 par action.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
- 8- Distribution des jetons de présence exercice 2016.
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019.
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

---

2017 - AS - 4460

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE EURO-CYCLES**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Le Conseil d'Administration réunis le 09 Mars 2017 a décidé de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Extraordinaire le Mardi 25 Avril 2017 à 11.30 heures à l'hôtel SHERATON-Avenue de la Ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification corrélative des articles 20,23,24,26 et 27 des statuts.
- 2- Questions diverses.
- 3- Formalités et pouvoirs.

---

2017 - AS - 4461

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ASSURANCES SALIM**

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Jeudi 27 Avril 2017, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves;
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 9- Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur;
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes "G.A.C.";
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité..

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**MODERN LEASING**

Siège Social : Immeuble Assurance Salim Lot AFH-BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi 02 Mai 2017 à 10h00** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016
4. Réaffectation de réserves
5. Affectation des Résultats 2016
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nomination d'un Administrateur Indépendant
8. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Renouvellement du mandat d'administrateurs
10. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2016
11. Fixation de la rémunération des Comités
12. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
13. Pouvoirs

2017 - AS - 4445

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE ELECTROSTAR**

Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 15 avril 2017 à 10 heures à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges Du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;
- Augmentation du capital ;
- Droit préférentiel de souscription ;
- Pouvoirs au conseil d'administration ;
- Modification de l'article 6 des Statuts ;
- Formalités légales

2017 - AS - 4416

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**GAT ASSURANCES**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26/04/2017 à 9h30 au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019
9. Questions diverses

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992**  
**Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère**

Le Conseil d'Administration de **L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **vendredi 28 avril 2017** à 9h15, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis à l'avenue principale- les Berges du Lac- 1053 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Mise à jour des statuts ;
2. Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2017 - AS - 4473

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AL HIFADH SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007**  
**Siège social: Résidence Ines -Boulevard de la Terre**  
**Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène**

Les actionnaires de « **AL HIFADH SICAV** » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 11 mai 2017 à 10 heures** au siège social de la Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation -TSI-, situé au Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2016;
2. Quitus aux administrateurs;
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes;
4. Renouvellement de mandat d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre ;
5. Fixation du montant des jetons de présence ;
6. Pouvoir.

2017 - AS - 4474

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV AVENIR**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994**  
**Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV**

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 2 mai 2017 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2016
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

2017 - AS - 4475

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UBCI- FCP CEA**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF N° 47-2013 du 6 novembre 2013  
**Adresse:** 3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère

UBCI FINANCE- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de **UBCI- FCP CEA**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2016, à compter du **lundi 17 avril 2017**, un dividende de **1,206 dinar par part**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UBCI FINANCE.

2017 - AS - 4476

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS****Société GAT VIE**

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet de résolutions de la Société GAT VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2017.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2016, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2016, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de 1.445.827,259 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2016</b>	<b>1.445.827,259 dinars</b>
Résultats reportés 2015	193.334,699 dinars
<b>Reliquat</b>	<b>1.639.161,958 dinars</b>
Réserve légale (5%)	81.958,098 dinars
<b>Reliquat</b>	<b>1.557.203,860 dinars</b>
Fonds social	50.000,000 dinars
Bénéfice à distribuer (12,400 dinars par action)	868.000,000 dinars
<b>Résultats reportés 2016</b>	<b>639.203,860 dinars</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 12,400 dinars par action et ce à partir du 03/07/2017 au Siège Social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2017 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2017 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner les membres suivants :

.....  
.....  
..... pour une période de trois années  
qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**AVIS DE SOCIETES**

الشركة الصناعية للزيت بصفاقس - زيتاكس  
المقر الاجتماعي: طريق قابس كلم 2 - 3003 صفاقس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 مارس 2017 تنشر الشركة الصناعية للزيت بصفاقس - زيتاكس ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

**I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية**

**القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة**

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

**القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية الفردية 2015-2016**

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات السنة المالية 2015-2016 والمختومة في 30 سبتمبر 2016 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز خسائر بقيمة 470 678 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

**القرار الثالث: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة**

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

**القرار الرابع: تخصيص نتائج السنة المالية 2015-2016**

تقرر الجلسة العامة العادية رصد خسائر السنة المالية 2015-2016 والبالغة 470 678 دينار بحساب خسائر مرحلة وعدم توزيع أرباح بالنسبة لهذا الموسم 2015-2016

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

- Suite -

---

### القرار الخامس: تأجيل عملية المصادقة على الحسابات المجمعة للسنة المالية 2016-2015

---

ان الجلسة العامة العادية توافق على تأجيل عملية المصادقة على الحسابات المالية المجمعة للسنة المالية 2016-2015 وذلك إلى حين التمكن من الحصول على القوائم المالية المدققة للشركات الفرعية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

---

### القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

---

تقرّر الجلسة العامة العادية لموسم 2016-2015 تحديد مقدار منح حضور لأعضاء مجلس الإدارة بـ 2000 دينار صافية لكل عضو في السنة. تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,339 بالمائة

---

### القرار السابع: تعيين مراقب الحسابات

---

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين السيد سهيل الجموسي مراقب لحسابات الشركة للمدة القانونية التي تنتهي مع انعقاد الجلسة العامة التي ستصادق على حسابات السنة المالية 2019/2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

---

### القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

---

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والترتيب والإشهارات التي يقتضيها القانون. تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية بنسبة 94,34 بالمائة

- Suite -

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

**SIOS ZITEX**

BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 &amp; 2015

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2016	30/09/2015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>9 470 691</b>	<b>9 558 192</b>
Immobilisations incorporelles		32 635	32 635
Amortissements		32 635	32 604
		-	<b>30</b>
Immobilisations corporelles		6 192 875	6 172 718
Amortissements		5 436 933	5 378 616
		<b>755 942</b>	<b>794 102</b>
Immobilisations financières		9 148 814	9 157 384
Provisions		434 065	393 324
		<b>8 714 749</b>	<b>8 764 060</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 470 691</b>	<b>9 558 192</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		329 831	317 763
Provisions		55 233	55 233
		<b>274 598</b>	<b>262 530</b>
Clients et comptes rattachés		346 359	226 111
Provisions		175 446	175 446
		<b>170 913</b>	<b>50 665</b>
Autres actifs courants		595 616	1 812 902
Provisions		3 148	3 148
		<b>592 467</b>	<b>1 809 753</b>
Placements et autres actifs financiers		14 910	9 594
Provisions		-	-
		<b>14 910</b>	<b>9 594</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		394 646	44 481
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 447 534</b>	<b>2 177 024</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>10 918 225</b>	<b>11 735 215</b>

- Suite -

**SIOS ZITEX****BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 & 2015****(En Dinars Tunisiens)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		7 674 959	8 457 403
Autres capitaux propres		3 397	9 586
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>10 103 356</b>	<b>10 891 989</b>
Résultat net de l'exercice		- -	69 266
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 103 356</b>	<b>10 822 723</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		55 200	155 200
		<b>55 200</b>	<b>155 200</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		119 391	128 281
Autres passifs courants		628 082	629 011
Concours bancaires et autres passifs financiers		12 195	-
		<b>759 669</b>	<b>757 292</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>814 869</b>	<b>912 492</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10 918 225</b>	<b>11 735 215</b>

- Suite -

## 3- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية 2015-2016 :

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجبة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع للنظام خاص	احتياطي إعادة الاستثمار المعفى غير المتوفر	احتياطيات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطيات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
10 103 356	3 397	-470 678	-69 266		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2016/09/30 قبل التخصيص
0		470 678	-470 678									التخصيص
10 103 356	3 397		-539 944		5 145 801		1 538 979	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2016/09/30 بعد التخصيص

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Informations Post AGO

## **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 avril 2017, la Banque de l'Habitat -BH- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**1.** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 12 avril 2017 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**2.** L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**3.** L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions conclues entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, soumises à autorisation, visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**4.** L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2015 d'un montant de (16.966.301.213) comme suit :

<b>Résultat reporté pour l'exercice 2015 après modification comptable</b>	<b>(54.088.556,685)</b>
<b>Résultat net de l'exercice 2015</b>	<b>(16.966.301,213)</b>
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	16.820.974,862
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(145.326.351)
<b>Résultats reportés pour l'exercice 2015</b>	<b>(71.054.857,898)</b>
▪ Pertes reportées	(69.612.885,926)
▪ Amortissements différés	(1.441.971.972)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

- 5- L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015. Elle décide également d'attribuer de jetons au titre de la présidence du Comité des risques et du Comité permanent d'audit interne d'un montant de mille dinars pour chaque réunion de ces comités, ne pouvant excéder un montant annuel de six mille dinars (6 000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 6 - Attribution de jetons au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité exécutif du crédit au titre de leur présence à ces comités, d'un montant de cinq cent dinars pour chaque réunion de ces comités, ne pouvant excéder un montant annuel de trois mille (3000) dinars.

Cette résolution, mise aux voix, n'a pas été adoptée à la majorité des voix.

- 7 - L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 8 - L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination des Administrateurs suivants au Conseil d'Administration de la Banque :

- Madame Lamia BOUJENAH ZRIBI en qualité d'administrateur, représentant de l'Etat, en remplacement de Madame Souhir TAKTAK.
- M. Slim FERIANI en qualité d'administrateur représentant de l'Etat, en remplacement de Madame Lamia BOUJENAH ZRIBI.
- Madame Aziza CHARGUI en qualité d'administrateur représentant de l'Etat, en remplacement de M. Samir LAZAAR pour le restant de son mandat.
- M. Tahar BEN HATIRA en qualité d'administrateur représentant de l'Etat, en remplacement de M. Abdelhakim HAMDI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 9 - L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du Groupement EXPRA & CNF représenté par Messieurs Sofiene MJADI et Walid BEN AYED, en qualité de commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2016, 2017 et 2018 et ce, en remplacement du cabinet « International Management and Auditing Company - IMAC ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 10 - Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal pour faire tout dépôt et publication que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

<b>BILAN</b>			
Arrêté au 31 Décembre 2015			
<b>(APRES AFFECTATION DU RESULTAT)</b>			
(Unité en DT)			
<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2015</b>		<b>31/12/2014</b>
<b>Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>481 086</b>		<b>317 485</b>
<b>Créances sur les Etablissements Bancaires</b>	<b>25 376 240</b>		<b>25 322 278</b>
<b>Créances sur la Clientèle</b>	<b>184 121 409</b>		<b>181 625 145</b>
<i>Concours à la clientèle</i>	116 055 621		109 820 194
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	166 460 648		146 402 808
<i>Provisions et agios réservés</i>	-98 394 860		-74 597 857
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	<b>1 599 938</b>		<b>2 681 133</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>331 360</b>		<b>475 946</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 011 356		2 010 616
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>	-1 691 904		-1 565 994
<i>Immobilisations incorporelles</i>	236 992		236 992
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>	-225 085		-205 668
<b>Autres Actifs</b>	<b>14 908 947</b>		<b>9 212 116</b>
<i>Comptes d'attente &amp; de régularisation (A)</i>	13 697 722		7 996 886
<i>Autres (A)</i>	1 211 225		1 215 230
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>229 818 980</b>		<b>219 634 102</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2015</b>		<b>31/12/2014</b>
<b>Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers</b>	<b>2 305 215</b>		<b>349 638</b>
<b>Dépôts et Avoirs de la Clientèle</b>	<b>8 440 084</b>		<b>7 603 345</b>
<b>Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>169 463 879</b>		<b>150 699 435</b>
<b>Autres Passifs</b>	<b>5 229 719</b>		<b>3 283 554</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	282 653		190 980
<i>Compte d'attente &amp; de régularisation (P)</i>	2 651 956		938 271
<i>Autres (P)</i>	2 295 109		2 154 303
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>185 438 897</b>		<b>161 935 972</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>	<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>95 904</b>		<b>95 904</b>
<b>Autres Capitaux Propres</b>	<b>15 339 038</b>		<b>11 690 783</b>
<b>Résultats Reportés</b>	<b>-71 054 858</b>		<b>-54 088 557</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 380 084</b>		<b>57 698 130</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>229 818 980</b>		<b>219 634 102</b>

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 01 janvier 2014</b>	100 000 000	28 464	67 440	8 304 975	(30 924 716)	-	77 476 163
Don Fonds Suisse et QFF				3 385 807			3 385 807
Modification comptable					(1 000 490)		(1 000 490)
Résultat net au 31/12/2014						(22 163 350)	(22 163 350)
<b>Solde au 31/12/2014 avant affectation du résultat</b>	100 000 000	28 464	67 440	11 690 783	(31 925 206)	(22 163 350)	57 698 130
Affectations des résultats Suivant décision de l'AGO					(22 163 350)	22 163 350	0
<b>Solde au 31 décembre 2014 après Affectation du Résultat</b>	100 000 000	28 464	67 440	11 690 783	(54 088 556)	-	57 698 130
Don Fonds Suisse et QFF				3 648 255			
Résultat net au 31/12/2015						(16 966 301)	(16 966 301)
<b>Solde au 31 décembre 2015 avant Affectation du Résultat</b>	100 000 000	28 464	67 440	15 339 038	(54 088 556)	(16 966 301)	44 380 084
Affectations des résultats Suivant décision de l'AGO					(16 966 301)	16 966 301	
<b>Solde au 31 décembre 2015 après Affectation du Résultat</b>	100 000 000	28 464	67 440	15 339 038	(71 054 858)		44 380 084

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie**

**-SFBT-**

**Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1082 Tunis-**

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **11 avril 2017**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **12 000 000 de dinars par incorporation de réserves**, par l'émission de **12 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal **1 dinar chacune**, pour le porter ainsi de **120 000 000 de dinars à 132 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **12 000 000** de dinars, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de **11 200 000** dinars et prélèvement d'un montant de **800 000** dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **12 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal **1 dinar chacune** à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

Le capital sera ainsi porté de **120 000 000** de dinars à **132 000000** de dinars.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2016**.

**Cotation en bourse :**

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **4 mai 2017**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2016, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 mai 2017**.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **4 mai 2017**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne

**BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-**

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions  
de nominal 100 dinars  
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
« BTL 2017-1 »  
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porter à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt :** BTL 2017-1.

- **Nature des Titres :** Titres de créance.

- **Forme des Titres :** Nominatives.

- **Catégorie des Titres :** Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:
  - ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

**Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-1 »

**Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**25/07/2017**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
« HL 2017-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2017-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 20167-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2017-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

**Montant** : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

### Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
  - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
  - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
  - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
  - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

### Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

### Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

**Garantie** : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

**Notation de la société**: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TUNISIE LEASING 2017-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inte Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné « Amen Bank Subordonné 2017 -1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 14 Décembre 2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 30 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 40 000 000 de dinars réparti en trois catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00%.
- Tranche de 7ans dont 2 ans de franchise au taux de 7,55% et/ou TMM+2,20%.
- Tranche de 7ans in fine au taux de 7,70% et/ou TMM+2,30%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant:** 30 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2017**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **22/03/2017** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

### **But de l'émission:**

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «Amen Bank Subordonné 2017-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **30/04/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.
- ✓ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2022** pour la catégorie A, le **30/04/2024** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Avril de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 30/04/2018. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **30/04/2018** pour la catégorie A, le **30/04/2020** pour la catégorie B et le **30/04/2024** pour la catégorie C.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A), de 7,55% (catégorie B) et de 7.70% (catégorie C) pour le présent emprunt subordonné.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Février 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2542% pour la catégorie A, de 6,4542% pour la catégorie B et 6,5542% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A, de 2,20% pour la catégorie B et de 2,30% pour la catégorie C ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont de années de franchise pour la catégorie B.
- ✓ 7 ans pour la catégorie C.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Amen Bank Subordonné 2017-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.
- ✓ 7 années pour la catégorie C.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

- ✓ 2,738 années pour la catégorie A.
- ✓ 4,293 années pour la catégorie B.
- ✓ 5,665 années pour la catégorie C.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au

- Suite -

document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Marché des titres**

Il existe 7 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing:**

Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2017-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », du document de référence « Amen Bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 Aout 2016 sous le n° 16-004 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 07/03/2017 sous le n° 16-004/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération « Amen Bank Subordonné 2017-1 », le document de référence « Amen Bank 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V-1002 Tunis- et sur les sites internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et d'Amen Bank : [www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 d'Amen Bank seront publiés au Bulletins Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 17 AVRIL 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,350%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,413%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,477%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,503%	1 004,827
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,668%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,719%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,770%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,821%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,845%	1 003,031
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,872%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,923%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,194%	1 003,921
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,265%	918,856
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,374%	1 002,094
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,778%	992,731
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,070%	982,102
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,179%	985,706
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,650%	973,627
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,754%	1 005,969
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,866%	944,710
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,159%	945,072
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,234%		940,536
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,277%	935,226
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,310%	931,755
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,342%	928,590
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,594%		918,187
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,616%	912,662
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,633%		929,617
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,704%		927,256
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,917

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,414	166,465		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,392	112,427		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,298	96,328		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,819	14,823		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,226	108,259		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,520	1,521		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,817	106,898		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,554	40,565		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,939	54,955		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,324	114,385		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,207	109,356		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,007	131,575		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	497,314	496,032		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,657	117,192		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,946	126,834		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,046	136,987		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	120,026	119,788		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,350	97,847		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,598	145,666		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,309	92,158		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,718	96,662		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	141,932	141,536		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	124,789	124,431		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	95,422	94,614		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	97,711	97,754		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,542	19,487		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En dissolution		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 216,930	2 219,886		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	109,681	108,029		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,111	145,794		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	153,267	154,260		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,563	15,622		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 281,541	5 282,973		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 139,007	5 140,893		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,458	2,472		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,165	2,174		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,195	1,199		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,086	1,086		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,076	1,076		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,064	1,065		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,633	108,675		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,457	119,470		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	100,000		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,605	109,635
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,613	104,640
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,863	106,894
53 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,822	103,832
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	105,611	105,648
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,406	108,438
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,095	106,132
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,284	103,311
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,627	105,651
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,672	103,701
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,807	105,839
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,740	104,770
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,986	108,021
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,246	106,274
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,722	104,752
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,018	100,047
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,466	105,492
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,025	104,062
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,027	105,059
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,557	106,586
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,271	104,308
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,553	104,585
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,257	106,287
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,735	103,764

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,720	10,724
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,532	104,564
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,146	105,181
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,544	106,582
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,638	10,642
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,312	57,261
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En dissolution	En dissolution
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En dissolution	En dissolution
82	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	96,998	96,959
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,357	17,364
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	266,684	265,934
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,557	29,650
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 265,050	2 271,289
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,555	73,490
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,347	55,391
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,473	102,249
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,406	86,295
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,930	10,932
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,579	11,581
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,972	13,948
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,113	12,099
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,944	12,924
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,633	11,616
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,811	140,786
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,696	137,775
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,039	9,045
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,042	102,223
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	80,032	80,045
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	81,026	80,926
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,225	99,276
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	94,864	93,666
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,378	100,432
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,790	9,762
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	99,694	100,868
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	139,172	141,056
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,033	104,096
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	102,104	102,201
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,774	198,075
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,744	181,466
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,340	157,377
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,863	20,683
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,267	143,466
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,541	122,894
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 920,675	8 911,286
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,111	8,177
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	84,605	83,866
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	967,069	971,527
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5263,188	5282,230
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4952,257	4971,218
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	112,329	112,400
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,149	9,164
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 265,099	10 283,993

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en dissolution anticipée

\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### ***GAT VIE***

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT VIE** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Mohamed Hedi KAMMOUN

## Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)

	Actifs	Notes	31/12/2016			NET AU 31/12/2015
			Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>Actifs incorporels</b>		Note 4	249 568	249 568	0	0
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement			249 568	249 568	0	0
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>			<b>304 903</b>	<b>169 276</b>	<b>135 627</b>	<b>51 234</b>
AC21 Installations techniques et machines			274 115	140 171	133 944	49 921
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers			30 788	29 105	1 683	1 313
<b>Placements</b>		Note 5	<b>68 682 829</b>	<b>962 573</b>	<b>67 720 256</b>	<b>64 828 282</b>
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées			6 214 665	-	6 214 665	6 214 665
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées			6 214 665	-	6 214 665	6 214 665
AC33 Autres placements financiers			<b>62 468 164</b>	<b>962 573</b>	<b>61 505 591</b>	<b>58 613 617</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP			13 501 370	927 888	12 573 482	13 481 299
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe			24 818 540	29 685	24 788 855	22 130 284
AC334 Autres Prêts			48 254	5 000	43 254	52 034
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			24 100 000	-	24 100 000	22 950 000
<b>Actifs représentant les contrats en Unité de Compte</b>		Note 6	<b>10 756 117</b>	<b>45 718</b>	<b>10 710 399</b>	<b>9 861 857</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		Note 7	<b>1 374 007</b>	-	<b>1 374 007</b>	<b>1 722 700</b>
AC520 Provisions d'assurances vie			1 290 628	-	1 290 628	1 400 976
AC530 Provisions pour sinistres Vie			83 379	-	83 379	321 724
<b>Créances</b>		Note 8	<b>5 783 586</b>	<b>411 417</b>	<b>5 372 169</b>	<b>4 280 504</b>
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe			2 341 282	411 417	1 929 865	1 220 341
AC611 Primes acquises et non émises			404 351	-	404 351	123 941
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe			1 936 931	411 417	1 525 514	1 096 400
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance			<b>1 574 873</b>	-	<b>1 574 873</b>	<b>1 574 845</b>
AC63 Autres Créances			<b>1 867 431</b>	-	<b>1 867 431</b>	<b>1 485 318</b>
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques			1 665 520	-	1 665 520	1 263 717
AC633 Débiteurs divers			201 911	-	201 911	221 601
<b>Autres éléments d'Actif</b>		Note 9	<b>4 817 877</b>	<b>57 180</b>	<b>4 760 697</b>	<b>2 577 808</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse			2 801 630	57 180	2 744 450	1 127 756
AC73 Comptes de régularisation Actif			<b>2 016 247</b>	-	<b>2 016 247</b>	<b>1 450 052</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus			1 866 651	-	1 866 651	1 290 731
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs			149 596	-	149 596	159 321
<b>Total de l'Actif :</b>			<b>91 968 887</b>	<b>1 895 732</b>	<b>90 073 155</b>	<b>83 322 385</b>

**Bilan de GAT VIE au 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)**

 <b>Capitaux propres et passif du Bilan</b>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		368 746	332 781
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		193 335	-801 848
<b>Total capitaux propres avant résultat :</b>		<b>8 005 395</b>	<b>6 974 247</b>
CP6 Résultat au 31/12		1 445 827	1 521 147
<b>Total capitaux propres avant affectation : Note 10</b>		<b>9 451 222</b>	<b>8 495 394</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		<b>210 821</b>	<b>115 716</b>
PA23 Autres provisions		210 821	115 716
<b>Crédit Fournisseurs d'Immobilisations</b>		<b>0</b>	<b>722</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>Note 11</b>	<b>64 745 400</b>	<b>60 636 958</b>
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie			
PA320 Provisions d'assurances Vie		58 853 375	55 780 382
PA330 Provisions pour sinistres Vie		3 523 775	2 890 996
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		61 042	46 689
PA360 Autres provisions techniques Vie		2 307 208	1 918 891
<b>PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte</b>	<b>Note 12</b>	<b>12 375 472</b>	<b>10 549 275</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>Note 13</b>	<b>1 374 007</b>	<b>1 722 700</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>Note 14</b>	<b>1 338 018</b>	<b>1 298 540</b>
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		0	0
PA63 <u>Autres dettes</u>		1 338 018	1 298 540
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		0	0
PA632 Personnel		0	0
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		271 117	341 462
PA634 Crédoiteurs divers		1 065 228	955 375
PA635 Concours bancaires		1 673	1 703
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>Note 15</b>	<b>578 215</b>	<b>503 080</b>
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		578 215	503 080
<b>Total des capitaux propres et du Passif :</b>		<b>90 073 155</b>	<b>83 322 385</b>

**Etat de résultat technique vie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)**

 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE	Notes	Opérations Brutes 31/12/2016	Cessions 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2016	Opérations Nettes 31/12/2015
<b>Primes</b>	Note 16	18 572 560	- 635 397	17 937 163	12 745 387
PRV11 Primes émises et acceptées		18 572 560	- 635 397	17 937 163	12 745 387
<b>Produits de placements</b>	Note 17	4 767 749	-	4 767 749	4 246 134
PRV21 Revenus des placements		4 615 598		4 615 598	3 917 042
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		36 311	-	36 311	220
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		115 840	-	115 840	328 872
<b>Autres produits techniques</b>				-	-
<b>Charge de sinistres</b>	Note 18	- 13 423 490	118 448	- 13 305 042	- 6 325 877
CHV11 Montants payés		- 12 790 711	356 793	- 12 433 918	- 5 257 849
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		- 632 779	- 238 345	- 871 124	- 1 068 028
<b>Variation des autres provisions techniques</b>	Note 19	- 5 301 860	- 110 347	- 5 412 207	- 6 625 796
CHV21 Provisions d'assurance vie		- 3 072 994	- 93 958	- 3 166 952	- 2 463 622
CHV22 Autres provisions techniques		- 402 669	- 16 389	- 419 058	- 81 656
CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		- 1 826 197	-	- 1 826 197	- 4 080 518
<b>Participation aux bénéfices et ristournes</b>	Note 20	- 36 425	329 005	292 580	229 146
<b>Frais d'exploitation</b>	Note 21	- 1 339 612	49 567	- 1 290 045	- 1 290 710
CHV41 Frais d'acquisition		- 854 094	49 567	- 804 527	- 724 027
CHV43 Frais d'Administration		- 485 518	-	- 485 518	- 566 683
<b>Autres charges techniques</b>	Note 22	- 924 030	-	- 924 030	- 603 569
<b>Charges des placements</b>	Note 23	- 274 127	- 18 496	- 292 623	- 615 039
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		- 25 647	- 18 496	- 44 143	- 69 769
CHV92 Correction de valeur sur placements		- 21 900	-	- 21 900	- 199 010
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		- 226 580	-	- 226 580	- 346 260
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	Note 24	- 169 266	-	169 266	204 124
<b>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</b>		<b>1 871 499</b>	<b>-267 220</b>	<b>1 604 279</b>	<b>1 555 552</b>

**Etat de résultat de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)**

	Etat de Résultat	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
	Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	-	-
	Résultat Technique de l'Assurance Vie	1 604 279	1 555 552
	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie	169 266	204 124
	Autres produits non techniques	-	676
	Autres charges non techniques	537	<6>
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>	<b>1 774 082</b>	<b>1 760 346</b>
	Impôts sur le Résultat	<246 869>	<239 199>
	<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>1 527 213</b>	<b>1 521 147</b>
	Pertes Extraordinaires	<81 386>	
	Effet des modifications comptables	-	-
	<b>Résultat net après modifications comptables :</b>	<b>1 445 827</b>	<b>1 521 147</b>

**Etat de flux de trésorerie de GAT VIE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)**

 État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		13 681 158	12 448 617
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-	8 609 417	4 999 428
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-	286 595	213 137
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-	133 589	119 389
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	1 611 092	2 147 537
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	27 551 203	54 257 180
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		23 829 736	45 122 898
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	895 566	370 071
E16 Produit financiers reçus		3 824 721	2 796 800
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements	-	95 400	44 923
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>Note 26</b>	<b>2 152 753</b>	<b>- 1 783 350</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	58 029	
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		12 000	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>Note 27</b>	<b>- 46 029</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions	F2	490 000	
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>Note 28</b>	<b>- 490 000</b>	<b>-</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>			
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>1 616 724</b>	<b>- 1 783 350</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>		<b>1 183 233</b>	<b>2 966 583</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>2 799 957</b>	<b>1 183 233</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés**  
**Exercice clos le 31 décembre 2016 (Exprimé en dinars tunisiens)**

	Intitulé	31/12/2016	31/12/2015
<b>HB1 Engagements reçus</b>		<b>949 895</b>	<b>969 895</b>
	Avals, cautions de garanties sur conventions de por	699 945	699 945
	Autres engagements reçus	249 950	269 950
<b>HB2 Engagements donnés</b>			
	HB2: Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres		
	HB2: Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
	HB2: Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
	HB2: Autres engagements donnés		
<b>HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation des dits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

### Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

### Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

Dans le but de promouvoir l'activité de la société, le premier semestre de l'exercice 2016 a été marqué par le changement du mode de gouvernance de la société avec la nomination d'un Directeur Général Adjoint.

### Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unité de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

### **1) Les provisions mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

### **2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2016 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2017.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

### **3) Les réserves de stabilité :**

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

### **4) Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats .

### **5) Les provisions des contrats en unités de compte :**

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

#### **• Les Etats de Résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.

- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2016, les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

- **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2016 totalise tant à l'actif qu'au passif 90 073 155 dinars (dont 8 005 395 Dinars comme total Capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 83 322 385 dinars en 2015 accusant ainsi une hausse de 8,10 %.

L'exercice 2016 a dégagé un résultat bénéficiaire de 1 445 827 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 1 521 147 dinars en 2015.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2016 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 17 937 163 dinars contre 12 745 387 dinars l'exercice 2015.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2016.

## Note sur le Bilan

### Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2016 une valeur brute de 304 903 dinars les amortissements totalisent 169 277 dinars soit une valeur nette de 135 626 dinars contre une valeur comptable nette de 51 234 dinars à fin 2015.

### Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de GAT Vie totalise au 31 décembre 2016 un montant net de 67 720 257 dinars contre 64 828 282 dinars au 31 décembre 2015, soit une hausse de 4,5%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2016			2015		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	15 206 000	-	15 206 000	15 206 000	-	15 206 000
Emprunts obligataires	9 582 855	-	9 582 855	6 924 284	-	6 924 284
Compte à terme	24 100 000	-	24 100 000	22 950 000	-	22 950 000
Billets de trésorerie	29 685	29 685	0	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	11 631 980	389 956	11 242 024	12 543 795	393 954	12 149 841
Titres et Actions non cotés	8 084 055	537 931	7 546 124	8 084 055	537 931	7 546 124
Autres prêts	48 254	5 000	43 254	57 034	5 000	52 034
<b>Total</b>	<b>68 682 829</b>	<b>962 572</b>	<b>67 720 257</b>	<b>65 794 853</b>	<b>966 571</b>	<b>64 828 282</b>

### Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unité de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unité de compte présente un solde net de 10 710 399 dinars au 31 décembre 2016 contre 9 861 857 dinars à fin 2015 soit une hausse de 8,6%.

Cette importante évolution est expliquée notamment par la production des affaires nouvelles de l'année 2016.

### Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la Charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à 1 374 007 dinars contre 1 722 700 dinars l'exercice précédent.

## Note n° 8 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2016 pour un montant net de 5 372 169 dinars contre 4 280 503 dinars à fin 2015 et présente le détail suivant :

En Dinars	2016	2015
Créances nées d'op. d'assurances directes	1 929 865	1 220 341
Créances nées d'opérations de réassurances	1 574 873	1 574 845
Etat et organismes de sécurité sociale	1 665 808	1 263 717
Débiteurs divers	201 623	221 601
<b>Total</b>	<b>5 372 169</b>	<b>4 280 504</b>

### - Créances nées d'opération d'assurances :

Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont au 31/12/2016s par agence et par quittance. Ces créances représentent 10,4 % du chiffre d'affaires 2016 alors qu'en 2015 ce rapport était de 12%.

### - Créances nées d'opération de réassurances :

Le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 574 873 dinars au 31 décembre 2016 contre 1 574 845 en 2015.

### - Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques :

Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

### - Débiteurs Diverss :

Ce compte présente à fin 2016 un solde de 201 623 dinars contre 221 601 dinars l'exercice précédent. La régression de ce poste s'explique par l'encaissement partiel de la créance née suite à la cession d'une valeur immobilisée pour un montant de 20 000 dinars.

## Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant net de 4 760 697 dinars contre 2 577 809 dinars en 2015 et se détaille comme suit :

En Dinars	2016	2015
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 744 451	1 127 756
Comptes de régularisation	2 016 247	1 450 052
<b>Total</b>	<b>4 760 697</b>	<b>2 577 808</b>

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2016	2015
Les intérêts et loyers acquis et non échus	1 866 651	1 290 731
Les autres comptes de régularisation	149 596	159 321

<b>Total</b>	<b>2 016 247</b>	<b>1 450 052</b>
--------------	------------------	------------------

## Note n°10 : Capitaux propres et réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2016 un montant de 9 451 222 dinars contre 8 495 394 dinars au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 11,25%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinar	2015	Variation (+)	Variation (-)	2016
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	67 270	35 965		103 235
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 801 848	995 182		193 335
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2015	1 521 147		- 1 521 147	-
Résultat de l'exercice 2016	-	1 445 827		1 445 827
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8 495 394</b>	<b>2 476 974</b>	<b>- 1 521 147</b>	<b>9 451 222</b>

## Note n°11 : Les Provisions techniques brutes

Au 31 décembre 2016, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 64 745 400 dinars contre 60 636 958 dinars au 31 décembre 2015.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2016	2015
Provisions mathématiques	58 853 375	55 780 382
Provisions pour sinistres à payer	3 523 775	2 890 996
Autres provisions techniques	2 307 208	1 918 891
Provisions pour participation aux bénéfices	61 042	46 689
<b>Total</b>	<b>64 745 400</b>	<b>60 636 958</b>

### - Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 5,5% passant de 55 780 382 dinars en 2015 à 58 853 375 dinars au 31 décembre 2016. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2016	2015
-----------	------	------

Contrats Mixte	36 277 269	37 409 503
Contrats Epargne	11 753 391	6 929 568
Contrats Décès	10 822 715	11 441 311
<b>Total</b>	<b>58 853 375</b>	<b>55 780 382</b>

- **Les provisions pour sinistres :**

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2016 à 3 523 775 dinars contre 2 890 996 dinars en 2015. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances 31/12/2016 comme suit :

<b>En Dinars</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Contrats Mixte	1 649 264	1 114 063
Contrats Epargne	252 934	51 709
Contrats Décès	1 621 577	1 725 224
<b>Total</b>	<b>3 523 775</b>	<b>2 890 996</b>

- **Les provisions pour participation aux bénéfices :**

Au 31/12/2016, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 61 042 dinars contre 46 689 dinars en 2015.

- **Les autres provisions techniques : La provision de stabilité**

Cette provision a pour but face de faire aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 2 307 208 dinars en 2016 contre 1 918 892 dinars en 2015.

**Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unité de compte (U.C) :**

Les provisions mathématiques des contrats en unité de compte s'élèvent à 12 375 472 dinars contre 10 549 275 dinars soit une hausse de 17,3%.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant net 10 710 399 dinars contre 9 861 857 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié, d'une part, par le fait qu'au 31.12 une partie des primes émises demeurent non encaissées.

D'autre part, la compagnie a encaissé en fin d'année des primes des contrats en Unité de Compte alors que le placement correspondant n'a pas été effectué pour des raisons de date de valeur.

**Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :**

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 1 374 007 dinars. Il est constitué principalement de la part des réassureurs dans les provisions techniques suite au transfert.

## Note n°14 : Les dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2016 à 1 338 017 dinars contre 1 298 540 dinars à fin 2015. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2016	2015
Etat et organismes de sécurité sociale	271 117	341 462
Créditeurs divers	1 065 227	955 375
Concours bancaires	1 673	1 703
<b>Total</b>	<b>1 338 017</b>	<b>1 298 540</b>

- Créditeurs divers :

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2016 un solde de 1 065 227 dinars contre 955 376 en 2015 composée essentiellement des dettes envers la société mère.

En effet, le solde du compte courant du GAT Assurances présente un solde créditeur de 879 945 dinars contre un solde créditeur de 814 368 dinars l'exercice précédent.

## Note n°15 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2016 à 578 215 dinars contre 503 080 dinars en 2015. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements. Sa hausse s'explique par les nouvelles acquisitions enregistrées en 2016.

# Notes sur les états de résultat

## 1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

### Note n°16 : Les primes émises

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2016 s'élèvent à 18 572 560 dinars contre 13 429 891 dinars l'exercice précédent.

Cette importante hausse a touché principalement les contrats épargne suite à des opérations de reconversion des contrats existant.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 635 397 dinars contre 684 504 dinars en 2015.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance 31/12/2016 se présente comme suit :

En Dinars	2016	2015	Tx Evolution
Contrats Mixte	5 303 087	4 484 476	18%
Contrats Epargne	6 765 921	2 173 371	211%

Contrats Décès	2 240 556	1 853 833	21%
Contrats en Unité de Compte	4 262 996	4 918 211	-13%
<b>Total</b>	<b>18 572 560</b>	<b>13 429 891</b>	<b>38%</b>

### Note n°17: Les produits des placements

Au 31 décembre 2016, les produits bruts de placements ce sont élevés à 4 767 749 dinars et les charges de placement ont atteint 274 127 dinars. Le revenu net de placement a atteint 4 493 622 dinars contre un revenu net de 3 652 665 dinars l'exercice précédent.

### Note n°18: La Charge de sinistres

En 2016, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 13 305 043 dinars contre 6 325 877 dinars l'exercice précédent soit 74 % du chiffre d'affaires contre 50 % l'exercice précédent.

Cette importante hausse s'explique par les transferts des provisions entre les contrats générant un chiffre d'affaires par compensation.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31/12/2016 à 118 447 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2016.

La répartition des montants payés entre les différentes catégories d'assurances 31/12/2016 se présente comme suit :

En Dinars	2016	2015	Tx Evolution
Contrats Mixte	6 581 370	3 066 682	115%
Contrats Epargne	2 692 370	651 351	313%
Contrats Décès	985 855	870 923	13%
Contrats en Unité de Compte	2 531 116	801 726	216%
<b>Total</b>	<b>12 790 711</b>	<b>5 390 682</b>	<b>137%</b>

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2016	2015
Contrats Mixte	535 201	973 232
Contrats Epargne	201 225	23 581
Contrats Décès	- 103 647	295 324
<b>Total</b>	<b>632 779</b>	<b>1 292 137</b>

## Note n°19 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint, en brut, au 31 décembre 2016 la somme de 5 301 860 dinars contre 6 572 203 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2016	2015
Contrats Mixte	- 1 142 449	5 069 914
Contrats Epargne	4 823 824	- 1 335 502
Contrats Décès	- 205 713	- 1 242 727
Contrats en Unité de Compte	1 826 197	4 080 518
<b>Total</b>	<b>5 301 860</b>	<b>6 572 202</b>

## Note n°20 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2016 s'est élevée à 36 425 dinars contre 2 172 dinars l'exercice précédent.

## Note n°21 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2016, la somme de 1 339 612 dinars contre 1 351 688 dinars en 2015 soit une baisse de 1,4%. Ces frais représentent 7% du chiffre d'affaires en 2016 contre 10% en 2015.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- **Les frais d'acquisition :**

Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31/12/2016 à 854 094 Dinars contre 785 005 dinars.

- **Les frais d'administration :**

Ils correspondent aux frais internes et externes par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2016 à 485 518 Dinars contre 566 683 Dinars l'exercice précédent.

## Note n°22 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2016 à 924 030 dinars soit 5 % du Chiffre d'affaires contre 4% en 2015.

### Note n°23 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2016 à 274 127 dinars contre 615 039 dinars l'exercice 2015. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2016	2015
Charges de gestion des placements,	25 647	48 200
Correction de valeur sur placements	21 900	199 010
Pertes provenant de la réalisation des placements	226 580	346 260
<b>Total</b>	<b>274 127</b>	<b>593 470</b>

- **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment, les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés

- **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constaté sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

- **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suites à la cession des actions cotées.

### Note n°24 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au cours de l'exercice 2016, les actifs de GAT VIE 31/12/2016 ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Au 31 décembre 2016, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 4 465 442 dinars contre un revenu net de 3 652 665 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 169 266 dinars contre 204 124 dinars au 31 décembre 2015.

## 2- LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2016 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 1 604 278 dinars contre un bénéfice technique de 1 555 552 dinars 2015.

### Note n°25 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2016 avant impôt s'élève à 1 774 082 dinars contre 1 760 346 dinars en 2015.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 246 869 dinars pour l'exercice 2016.

Le résultat net de l'exercice 2016 est bénéficiaire et s'élève à 1 445 827 dinars contre un résultat bénéficiaire de 1 521 147 dinars en 2015.

## Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie qui proviennent des activités de l'entreprise au 31/12/2016 peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

### Note n°26 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2016, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 2 152 754 dinars contre (-1 783 349) dinars en 2015.

### Note n°27 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2016, les flux liés aux activités d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2016 à (-46 029) dinars.

### Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2016, GAT VIE a payé les dividendes de l'exercice 2015 pour un montant de 490 000 dinars.

La variation de la trésorerie est de 1 616 725 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 2 799 957 dinars contre 1 183 233 dinars en 2015.

### Note n°29 : Note sur les opérations liées

En application des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales (CSC), nous vous soumettons ci-après les conventions réglementées de la société GAT VIE relatives à l'exercice 2016 :

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2016** (autres que rémunérations des dirigeants) :

- GAT Vie à servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 483 826 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 32 648 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 29 348 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les commissions payées par GAT Assurances pour le compte de GAT Vie pour un montant de 102 850 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 8 580 dinars.
- Suite à l'opération de transfert de portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet 01/01/2014, une quittance retournée impayé à GAT Assurance et refacturé à GAT Vie pour un montant net de 91 629 dinars.

#### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2016 :**

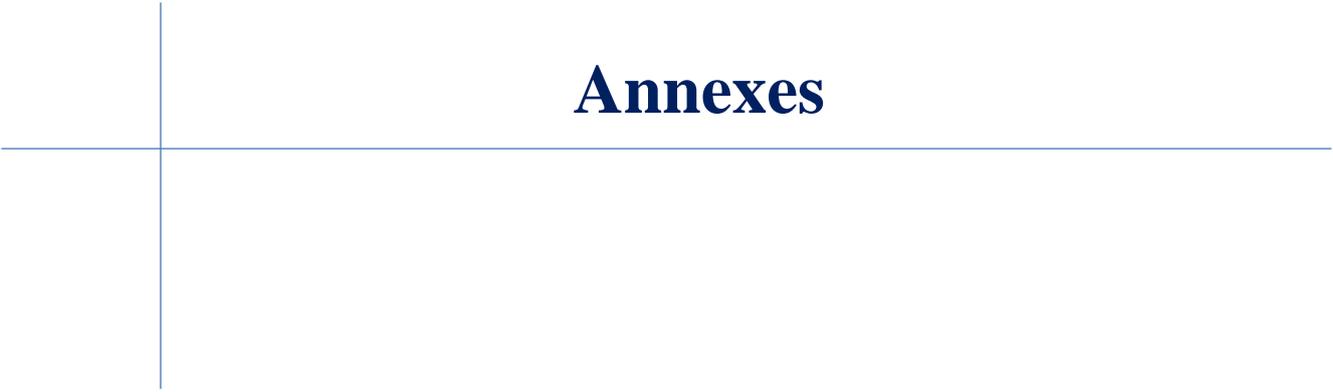
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2016 s'élève en TTC à 4 530 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2016 s'élève à 170 762 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 349 480 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 8 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 9 350 dinars.
- La quote part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 683 599 dinars.
- La quote part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 57 366 Dinars.
- GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 21 468 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2015 s'élève à 47 230 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2016 de 879 945 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de refacturation des charges communes.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 13 044 Dinars.

- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2016 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 35 616 dinars et Ridha Jlassi : 4 194 dinars.
- GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant Brut de 6 250 dinars.

### C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définis comme suit :
  - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Le DGA de GAT VIE a été désigné par le conseil d'administration du 06/04/2016.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2016 se présentent comme suit :
  - Les jetons de présence de l'exercice 2015 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2016 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 la somme de 12 000 dinars en brut. Ces montants ont été réglés courant le mois d'Août 2016.
  - La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2016 s'élève à 32 259 dinars.

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à CT	32 259	32 259	94 450	5 457	36 000	36 100
Avantages à long termes			3 767			
Avantages en nature			13 624	2 143		
<b>Total</b>	<b>32 259</b>	<b>32 259</b>	<b>111 841</b>	<b>7 600</b>	<b>36 000</b>	<b>36 100</b>



# **Annexes**

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2016															
	Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C	
		A	Acquisition	Cessions	A	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture			A la clôture
		l'ouverture	ou constitution	ou reprises	la clôture	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions		
<b>Actifs incorporels</b>	249 568	-	-	249 568	249 568	-	-	-	-	-	-	249 568	-	-	
Concessions, brevets, marques	249 568	-	-	249 568	249 568	-	-	-	-	-	-	249 568	-	-	
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	224 981	110 859	30 937	304 903	173 747	-	15 746	-	20 216	-	-	169 277	-	135 626	
Installations techniques et machines	195 229	109 822	30 937	274 115	145 308	-	15 079	-	20 216	-	-	140 171	-	133 944	
Autres installations, outillage et mobilier	29 751	1 037	-	30 788	28 438	-	667	-	-	-	-	29 105	-	1 683	
<b>Placements</b>	75 724 350	-	-	79 438 946	-	1 034 211	-	3 742 311	-	3 768 231	-	1 008 291	-	78 430 656	
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	6 214 665	-	-	6 214 665	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 214 665	
<b>Autres placements financiers</b>	69 509 685	-	-	73 224 282	-	1 034 211	-	3 742 311	-	3 768 231	-	1 008 291	-	72 215 991	
Actions, autres titres à revenu variable	14 413 185	10 989 747	11 901 563	13 501 370	-	931 886	-	3 732 761	-	3 736 759	-	927 888	-	12 573 482	
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 159 969	3 000 000	341 429	24 818 540	-	29 685	-	-	-	-	-	29 685	-	24 788 855	
Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres prêts	57 034	2 167	10 946	48 255	-	5 000	-	-	-	-	-	5 000	-	43 255	
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	22 950 000	4 350 000	3 200 000	24 100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 100 000	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	9 929 497	9 695 863	8 869 243	10 756 117	-	67 640	-	9 550	-	31 472	-	45 718	-	10 710 399	

**Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2016**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 214 665	6 214 665	9 418 526	3 203 861
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	11 039 426	10 111 538	12 053 685	1 942 147
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	2 461 944	2 461 944	2 485 593	23 649
<b>Autres parts d'OPCVM (4)</b>				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	24 818 540	24 788 856	24 788 856	
Autres prêts et effets assimilés	48 254	43 254	43 254	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	24 100 000	24 100 000	24 100 000	
<b>Autres dépôts (6)</b>				
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	10 756 117	10 710 399	10 710 399	
<b>Total :</b>	<b>79 438 946</b>	<b>78 430 656</b>	<b>83 600 313</b>	<b>5 169 657</b>

**Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer**

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Inventaire 2013</b>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 493 752	1 573 061	2 474 989	2 055 778
Provisions pour sinistres	28 119	12 495	363	255 514	189 552
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>3 990 207</b>	<b>4 506 248</b>	<b>1 573 423</b>	<b>2 730 503</b>	<b>2 245 330</b>
Primes acquises	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724
% sinistres / primes acquises	<b>144,88%</b>	<b>161,51%</b>	<b>48,85%</b>	<b>59,06%</b>	<b>35,32%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Inventaire 2014</b>					
Règlements cumulés	4 493 752	1 748 461	2 482 095	2 179 654	2 412 044
Provisions pour sinistres	20 522	617	314 321	240 653	1 388 957
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>4 514 274</b>	<b>1 749 077</b>	<b>2 796 416</b>	<b>2 420 307</b>	<b>3 801 001</b>
Primes acquises	2 790 025	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944
% sinistres / primes acquises	<b>161,80%</b>	<b>54,30%</b>	<b>60,49%</b>	<b>38,07%</b>	<b>48,74%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Inventaire 2015</b>					
Règlements cumulés	1 779 363	2 482 095	2 182 685	3 055 672	4 715 438
Provisions pour sinistres	254	3 216	58 876	1 000 819	3 956 592
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>1 779 617</b>	<b>2 485 310</b>	<b>2 241 561</b>	<b>4 056 491</b>	<b>8 672 030</b>
Primes acquises	3 220 991	4 623 080	6 356 724	7 798 944	13 429 891
% sinistres / primes acquises	<b>55,25%</b>	<b>53,76%</b>	<b>35,26%</b>	<b>52,01%</b>	<b>64,57%</b>
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Inventaire 2016</b>					
Règlements cumulés	2 490 365	2 189 489	3 289 264	8 169 290	9 052 323
Provisions pour sinistres	80 435	113 599	252 229	439 138	2 592 102
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>2 570 800</b>	<b>2 303 088</b>	<b>3 541 494</b>	<b>8 608 428</b>	<b>11 644 425</b>
Primes acquises	4 623 080	6 356 724	7 798 944	13 429 891	18 572 560
% sinistres / primes acquises	<b>55,61%</b>	<b>36,23%</b>	<b>45,41%</b>	<b>64,10%</b>	<b>62,70%</b>

**Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2016**

	<b>Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation</b>	<b>Autres revenus et frais financiers</b>	<b>Total</b>
Revenus des placements immobiliers	35 598		35 598
Revenus des autres placements	39 648	4 692 504	4 732 151
<b>Total produits des placements</b>	<b>75 246</b>	<b>4 692 504</b>	<b>4 767 749</b>
Frais externes et internes	-	274 127	274 127
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>274 127</b>	<b>274 127</b>

<b>Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2016</b>	<b>Total</b>
Primes Acquises	18 572 560
Charges de prestations	<13 423 490>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<5 301 860>
<u>Autres Produits Techniques</u>	
<b>Solde de souscription :</b>	<b>&lt;152 790&gt;</b>
Frais d'acquisition	<854 094>
Autres charges de gestion nettes	<1 409 549>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>	<b>&lt;2 263 642&gt;</b>
Produits nets de placements	4 324 356
Participation aux résultats	<36 425>
<b>Solde Financier :</b>	<b>4 287 931</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	<635 397>
Part des réassureurs dans les prestations payées	118 447
Part des réassureurs dans les charges de provisions	<110 347>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	310 509
Commissions reçues des réassureurs	49 567
<b>Solde de réassurance :</b>	<b>&lt;267 221&gt;</b>
<b>Résultat technique Décembre 2016</b>	<b>1 604 278</b>
<b>Résultat technique Décembre 2015</b>	<b>1 555 551</b>
<b>Variation 2016 - 2015 :</b>	<b>3%</b>
<b>Informations complémentaires :</b>	
Versement périodique de rente Vie	228 507
Rachats Vie payés	7 291 118
Sinistres et Capitaux échus Vie	4 979 661
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2016	77 120 872
Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2015	71 186 233

**Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique  
par catégorie d'assurance aux états financiers  
Catégorie : Vie au 31/12/2016**

	<b>Raccordement</b>	<b>Total</b>
Primes Acquisées	PRV11	18 572 560
Charges de prestations	CHV11	<13 423 490>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<5 301 860>
<b>Solde de souscription :</b>		<b>&lt;152 790&gt;</b>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<854 094>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<1 409 549>
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes :</b>		<b>&lt;2 263 642&gt;</b>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	4 324 356
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-36 425
<b>Solde Financier :</b>		<b>4 287 931</b>
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<635 397>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	118 447
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	-110 347
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	310 509
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	49 567
<b>Solde de réassurance :</b>		<b>&lt;267 221&gt;</b>
<b>Résultat technique :</b>		<b>1 604 278</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Versements périodiques de rentes Vie		228 507
Montants des rachats Vie		7 291 118
Sinistres et Capitaux échus Vie		4 979 661
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		77 120 872
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		71 186 233

## RAPPORT GENERAL

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26/04/2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 90 073 155 dinars, des capitaux propres positifs de 9 451 222 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 445 827 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **➤ Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

#### **➤ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie » avec la réglementation en vigueur.

---

Fait à Tunis, le 07 avril 2017  
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN  
**ECC Mazars**

## RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la Société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2016 (autres que rémunérations des dirigeants) :**

1. GAT Vie à servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 483 826 dinars.
2. GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 32 648 dinars.
3. GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 29 348 dinars.
4. GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les commissions payées par GAT Assurances pour le compte de GAT Vie pour un montant de 102 850 dinars.
5. GAT Assurances a refacturé à GAT Vie les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 8 580 dinars.
6. Suite à l'opération de transfert du portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet à partir du 01/01/2014, une quittance de prime a été retournée erronée en 2016 à GAT Assurance et par conséquent, elle a fait l'objet d'un mémoire de règlement au profit de GAT Vie pour un montant net de 91 629 dinars.

### **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2016 :**

1. GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT Vie une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2016 s'élève en TTC à 4 530 dinars.

2. GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2016 s'élève à 170 762 dinars.
3. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 349 480 dinars.
4. GAT Immobilier a souscrit en 2012 un contrat IFC VISTA au profit de son personnel auprès de GAT Vie. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 8 000 dinars.
5. GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de GAT VIE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 9 350 dinars.
6. La quote part TTC de GAT Vie dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 683 599 dinars.
7. La quote part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 57 366 Dinars.
8. GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 21 468 dinars.
9. GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2015 s'élève à 47 230 dinars.
10. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2016 de 879 945 dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES et essentiellement l'opération de refacturation des charges communes.
11. GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 13 044 Dinars.
12. GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2016 se présente comme suit : Thouraya Msaddek : 35 616 dinars et Ridha Jlassi : 4 194 dinars.
13. GAT VIE a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT Immobiliers pour un montant Brut de 6 250 dinars.

### **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :**

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définis comme suit :
  - Le Président Directeur Général de la société GAT VIE a été désigné par le Conseil d'Administration du 14/06/2013.
  - Le DGA de GAT VIE a été désigné par le conseil d'administration du 06/04/2016.
  - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2016 se présentent comme suit :
  - Les jetons de présence de l'exercice 2015 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/04/2016 et s'élèvent à 24 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide d'allouer aussi au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 la somme de 12 000 dinars en brut. Ces montants ont été réglés courant le mois d'Août 2016.

- La quote-part de la rémunération du Président Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à GAT VIE au 31/12/2016 s'élève à 32 259 dinars.

Cette même assemblée Générale décide d'allouer les mêmes montants de jetons de présence au titre de 2016 et dans les mêmes conditions.

Montants bruts en dinars	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à CT	32 259	32 259	94 450	5 457	36 000	36 100
Avantages à long termes			3 767			
Avantages en nature			13 624	2 143		
<b>Total</b>	<b>32 259</b>	<b>32 259</b>	<b>111 841</b>	<b>7 600</b>	<b>36 000</b>	<b>36 100</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 07 avril 2017  
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN  
**ECC Mazars**

**Etats financiers annuels de SICAV**

**AL HIFADH SICAV**

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **11 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mahmoud ELLOUMI.

**BILAN ANNUEL ARRETE AU 31 Décembre 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-déc.-16</b>	<b>31-déc.-15</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>21 344 608,164</b>	<b>19 430 402,481</b>
Obligations de sociétés		15 709 083,559	14 737 419,616
Emprunts d'Etat		4 493 856,605	4 377 466,865
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 141 668,000	315 516,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>13 277 019,393</b>	<b>17 616 942,257</b>
Placements monétaires		12 254 661,275	17 162 228,884
Disponibilités		1 022 358,118	454 713,373
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>8 067,585</b>	<b>15 530,734</b>
<b>Total Actif</b>		<b>34 629 695,142</b>	<b>37 062 875,472</b>
<b>Passif</b>			
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>61 796,138</b>	<b>66 984,491</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>24 919,824</b>	<b>22 874,273</b>
<b>Total Passif</b>		<b>86 715,962</b>	<b>89 858,764</b>
<b>Actif net</b>		<b>34 542 979,180</b>	<b>36 973 016,708</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>33 075 597,987</b>	<b>35 431 804,798</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>1 467 381,193</b>	<b>1 541 211,910</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,803	109,490
Sommes distribuables de l'exercice		1 467 362,390	1 541 102,420
<b>Actif net</b>		<b>34 542 979,180</b>	<b>36 973 016,708</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>34 629 695,142</b>	<b>37 062 875,472</b>

**ETAT DE RESULTAT ANNUEL**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>1 098 131,312</b>	<b>1 019 307,500</b>
Dividendes OPCVM		103 070,519	57 441,000
Revenus des obligations		777 790,875	740 670,277
Revenus des emprunts d'Etat		217 269,918	221 196,223
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>939 221,086</b>	<b>736 355,066</b>
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		451 160,700	504 426,275
Revenus des certificats de dépôt		345 662,162	123 826,451
Revenus des dépôts à terme		101 929,643	75 596,055
Revenus des comptes à vue		40 468,581	32 506,285
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 037 352,398</b>	<b>1 755 662,566</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(275 850,840)</b>	<b>(243 402,208)</b>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>1 761 501,558</b>	<b>1 512 260,358</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(65 743,734)</b>	<b>(57 085,133)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 695 757,824</b>	<b>1 455 175,225</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(228 395,434)</b>	<b>85 927,195</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>1 467 362,390</b>	<b>1 541 102,420</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>228 395,434</b>	<b>(85 927,195)</b>
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		<b>(33 630,951)</b>	<b>30 040,015</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		<b>(46 853,320)</b>	<b>(87 616,053)</b>
<b>Frais de négociation de titres</b>		<b>(1 502,511)</b>	<b>(1 969,784)</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 613 771,042</b>	<b>1 395 629,403</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>1 613 771,042</b>	<b>1 395 629,403</b>
Résultat d'exploitation	1 695 757,824	1 455 175,225
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(33 630,951)	30 040,015
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(46 853,320)	(87 616,053)
Frais de négociation de titres	(1 502,511)	(1 969,784)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(1 541 194,450)</b>	<b>(1 222 236,362)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>(2 502 614,120)</b>	<b>6 742 352,127</b>
<b>Souscription</b>	<b>115 371 416,712</b>	<b>98 385 013,623</b>
Capital	114 132 700,000	96 737 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(1 024 962,890)	(702 144,988)
Régularisation des sommes distribuables	2 263 679,602	2 350 058,611
<b>Rachat</b>	<b>117 874 030,832</b>	<b>91 642 661,496</b>
Capital	116 447 100,000	90 032 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(1 065 142,861)	(653 845,779)
Régularisation des sommes distribuables	2 492 073,693	2 264 107,275
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(2 430 037,528)</b>	<b>6 915 745,168</b>
<b>Actif net</b>		
En début d'exercice	36 973 016,708	30 057 271,540
En fin d'exercice	34 542 979,180	36 973 016,708
<b>Nombre d'actions</b>		
En début d'exercice	357 088	290 041
En fin d'exercice	333 944	357 088
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,439</b>	<b>103,540</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>4,07%</b>	<b>3,98%</b>

**Notes aux états financiers annuels**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2016**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2 Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.2.3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2016	% actif
<b>Titres OPCVM</b>				
<b><i>Parts des fonds communs</i></b>	<b>11 000</b>	<b>1 145 103,316</b>	<b>1 141 668,000</b>	<b>3,297%</b>
FCP HELION MONEO	11 000	1 145 103,316	1 141 668,000	3,297%
<b><i>Obligations de sociétés admises à la cote</i></b>	<b>228 471</b>	<b>15 223 367,821</b>	<b>15 709 083,559</b>	<b>45,363%</b>
AIL 2013-1	15 000	600 000,000	619 788,000	1,790%
AIL 2014-1	1 320	79 191,810	81 133,818	0,234%
AMEN BANK 2006	300	3 011,593	3 116,506	0,009%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	419 949,423	425 729,525	1,229%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	487 328,300	493 657,750	1,426%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	315 038,400	0,910%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	491 200,000	516 891,041	1,493%
ATB 2007/1(25ANS)	4 300	275 219,840	283 544,630	0,819%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	320 000,000	337 382,752	0,974%
ATL 2011 TF	8 850	530 999,400	554 505,294	1,601%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	310 970,400	0,898%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	40 000,000	41 857,600	0,121%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	521 712,000	1,507%
BH 2009-B	15 000	1 038 000,000	1 082 136,000	3,125%
BTE 2010-B	15 000	1 050 000,000	1 064 004,000	3,073%
BTE 2011-TV	2 000	120 000,000	124 760,000	0,360%
BTE 2010-B	2 000	80 000,000	80 948,800	0,234%
BTE 2011-TV	1 000	60 000,000	62 380,000	0,180%
BTK-2009	2 500	149 982,680	155 116,692	0,448%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	215 692,000	0,623%
CIL 2012/2	10 000	400 000,000	417 848,000	1,207%
CIL 2014/1	9 050	543 000,000	557 566,880	1,610%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	896 000,000	936 481,281	2,704%
EO SERVICOM 2012	5 000	200 000,000	208 620,000	0,602%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	314 836,800	0,909%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	353 710,000	1,021%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	500 000,000	523 392,000	1,511%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	600 000,000	618 811,200	1,787%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	502 924,000	1,452%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 774,800	0,447%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	40 000,000	41 179,200	0,119%
STB 2010/1	15 000	899 700,000	929 376,000	2,684%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	120 337,600	0,347%
UIB 2009/1	600	39 000,000	39 835,200	0,115%
UIB 2009/1 (20 ANS)	26 799	1 741 935,000	1 779 239,208	5,138%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	93 391,200	97 425,072	0,281%

UIB 2012-1C	3 425	291 158,575	306 333,110	0,885%
UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	516 028,000	1,490%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>	<b>4 486</b>	<b>4 547 975,300</b>	<b>4 493 856,605</b>	<b>12,977%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 040 894,888	3,006%
BTA 6.75% JUILLET 2017	842	885 676,100	867 584,388	2,505%
BTA 6.9 9 MAI 2022	34	34 986,000	36 053,410	0,104%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	2 340	2 598 002,500	2 540 752,948	7,337%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 910,000	1 983,502	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	1 483,200	1 525,532	0,004%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	4 917,500	5 061,937	0,015%
<b>TOTAL</b>		<b>20 916 446,437</b>	<b>21 344 608,164</b>	<b>61,637%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Emprunts sociétés	2 920 400,000
BTA et emprunts d'Etat	145 481,100
Titres OPCVM	5 250 899,337
<b>TOTAL</b>	<b>8 316 780,437</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b>Sorties (Cessions et/ou remboursements)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Montant cessions &amp; remboursements</b>	<b>Plus ou moins-values</b>
Emprunts sociétés	2 023 658,973	2 023 653,700	-5,273
BTA et emprunts d'Etat	494,400	500,000	5,600
Titres OPCVM	4 422 412,907	4 375 559,260	-46 853,647
<b>TOTAL</b>	<b>6 446 566,280</b>	<b>6 399 712,960</b>	<b>-46 853,320</b>

### **3.2 Les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 098 131,312 DT pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>103 070,519</b>	<b>57 441,000</b>
- des Titres OPCVM	103 070,519	57 441,000
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>995 060,793</b>	<b>961 866,500</b>
<b><u>Revenus des obligations de sociétés</u></b>	<b><u>777 790,875</u></b>	<b><u>740 670,277</u></b>
- intérêts	777 790,875	740 670,277
- primes de remboursement	0,000	0,000
<b><u>Revenus des Emprunts d'Etat</u></b>	<b><u>217 269,918</u></b>	<b><u>221 196,223</u></b>
- intérêts	217 269,918	221 196,223
- primes de remboursement	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 098 131,312</b>	<b>1 019 307,500</b>

### 3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13 277 019,393 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Placements monétaires</b>		<b>12 138 438,952</b>	<b>12 254 661,275</b>	<b>35,388%</b>
<b>Emetteur STUSID BANK</b>				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	<b>4</b>	<b>2 984 338,286</b>	<b>2 992 123,555</b>	<b>8,640%</b>
CD STUSID 10J 30/12/2016	1	998 950,268	999 159,994	2,885%
CD STUSID 60J 04/11/2016	1	496 314,277	499 876,039	1,443%
CD STUSID 60J 18/11/2016	1	496 314,277	499 010,454	1,441%
CD STUSID 60J 21/12/2016	1	992 759,464	994 077,068	2,871%
<b>Emetteur ATB</b>				
<u>Certificats de dépôt ATB</u>	<b>1</b>	<b>987 692,308</b>	<b>998 751,950</b>	<b>2,884%</b>
CD ATB 90J 12/10/2016	1	987 692,308	998 751,950	2,884%
<b>Emetteur BTE</b>				
<u>Certificats de dépôt BTE</u>	<b>2</b>	<b>981 200,835</b>	<b>992 589,795</b>	<b>2,866%</b>
CD BTE 160J 06/10/2016	1	487 596,899	494 244,037	1,427%
CD BTE 90J 26/10/2016	1	493 603,936	498 345,758	1,439%
<b>Emetteur AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>963 353,368</b>	<b>984 598,050</b>	<b>2,843%</b>
AMS 100J 04/10/2016	1	245 865,071	249 536,632	0,721%
AMS 290J 05/06/2016	1	476 923,882	493 356,643	1,425%
AMS 230J 03/12/2016	1	240 564,415	241 704,775	0,698%
<b>Emetteur ELECTROSTAR</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>4</b>	<b>1 914 378,784</b>	<b>1 935 040,727</b>	<b>5,588%</b>
ELECTROSTAR 100J 04/10/2016	1	786 768,226	798 517,220	2,306%
ELECTROSTAR 120J 16/11/2016	1	490 117,035	493 847,231	1,426%
ELECTROSTAR 170J 28/12/2016	1	145 763,382	145 859,628	0,421%
ELECTROSTAR 100J 31/10/2016	1	491 730,141	496 816,648	1,435%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>2 241 809,159</b>	<b>2 267 653,843</b>	<b>6,548%</b>
STEQ 280J 04/08/2016	1	764 280,319	782 904,726	2,261%
STEQ 90J 22/12/2016	1	492 445,425	493 270,701	1,424%
STEQ 90J 23/11/2016	1	985 083,415	991 478,416	2,863%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>3</b>	<b>2 065 666,212</b>	<b>2 083 903,355</b>	<b>6,018%</b>
GIF 100J 05/12/2016	1	786 512,576	790 097,837	2,282%
GIF 120J 26/09/2016	1	294 070,221	298 840,298	0,863%
GIF 90J 02/11/2016	1	985 083,415	994 965,220	2,873%
<b>Disponibilités</b>		<b>1 022 358,118</b>	<b>1 022 358,118</b>	<b>2,952%</b>
Dépôts à vue		1 022 358,118	1 022 358,118	2,952%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>13 160 797,070</b>	<b>13 277 019,393</b>	<b>38,340%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 939 221,086 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015
Intérêts des billets de trésorerie	451 160,700	504 426,275
Intérêts des certificats de dépôt	345 662,162	123 826,451
Intérêts des dépôts à terme	101 929,643	75 596,055
Intérêts des comptes courants	40 468,581	32 506,285
<b>TOTAL</b>	<b>939 221,086</b>	<b>736 355,066</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 067,585 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	1 967,585	2 030,734
Agios créditeurs à recevoir	6 100,000	13 500,000
<b>TOTAL</b>	<b>8 067,585</b>	<b>15 530,734</b>

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 61 796,138 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Rémunération distributeurs	22 070,048	23 923,033
Rémunération gestionnaire	26 484,058	28 707,637
Rémunération dépositaire	13 242,032	14 353,821
<b>TOTAL</b>	<b>61 796,138</b>	<b>66 984,491</b>

### **3.7. Autres Créditeurs Diverss :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 24 919,824 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Redevance CMF	2 900,187	3 284,104
Provision jeton de présence	8 999,940	8 479,463
Honoraires commissaire aux comptes	12 714,571	10 776,094
TCL	296,715	334,612
Impôt à payer	8,411	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>24 919,824</b>	<b>22 874,273</b>

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 01/01/2016</b>	
Montant (en nominal)	35 708 800,000
Nombre de titres	357 088
Nombre d'actionnaires	826
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	114 132 700,000
Nombre de titres émis	1 141 327
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	116 447 100,000
Nombre de titres rachetés	1 164 471
<b>Capital au 31/12/2016</b>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Sommes non distribuables	-318 802,013
Montant du capital au 31/12/2016	33 075 597,987
<b>Nombre de titres</b>	
Nombre d'actionnaires	749

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-2 334,430	-1 100,886
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-31 296,521	31 140,901
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	-46 853,647	-22 244,857
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	0,327	-65 371,196
Frais négociation de titres	-1 502,511	-1 969,784
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>-81 986,782</b>	<b>-59 545,822</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-276 995,202	-169 150,171
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-1 024 962,890	-702 144,988
Régularisations sommes non distribuables rachats	1 065 142,861	653 845,779
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-318 802,013</b>	<b>-276 995,202</b>

### **3.9. Les charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 275 850,840 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015
Rémunération Distributeurs (STUSID BANK et TSI)	98 518,155	86 929,362
Rémunération gestionnaire (TSI)	118 221,788	104 315,217
Rémunération dépositaire (STUSID BANK)	59 110,897	52 157,629
<b>TOTAL</b>	<b>275 850,840</b>	<b>243 402,208</b>

### **3.10. Les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 à 65 743,734 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016	Période du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2015
Rémunération commissaire aux comptes	12 740,619	10 333,200
Redevance CMF	39 406,458	34 771,050
Jetons de présence	9 520,477	8 474,090
Autres impôts	4 076,180	3 506,793
<b>TOTAL</b>	<b>65 743,734</b>	<b>57 085,133</b>

### **3.11. Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2016 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	17,460	42,258	-40,915	18,803
Exercice 2016	1 695 757,824	2 263 637,344	-2 492 032,778	1 467 362,390
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>1 467 381,193</b>

#### 4. Autres informations :

##### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2016, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

##### 4.2- Données par action

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	6,101	4,917	5,783	5,646	4,674
Charges de gestion des placements	- 0,826	- 0,682	- 0,816	- 0,821	- 0,730
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,275</b>	<b>4,235</b>	<b>4,967</b>	<b>4,825</b>	<b>3,945</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,197	- 0,160	- 0,185	- 0,186	- 0,172
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5,078</b>	<b>4,075</b>	<b>4,782</b>	<b>4,640</b>	<b>3,773</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,684	0,241	- 0,569	-0,626	- 0,027
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,394</b>	<b>4,316</b>	<b>4,213</b>	<b>4,013</b>	<b>3,746</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	<b>0,684</b>	<b>-0,241</b>	<b>0,569</b>	<b>0,626</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 0,101	0,084	0,284	- 0,348	- 0,306
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,140	-0,245	- 0,605	- 0,151	- 0,100
Frais de négociation des titres	-0,004	- 0,006	-0,001	- 0,001	- 0,002
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais négociation</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>-0,500</b>	<b>-0,408</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,832</b>	<b>3,908</b>	<b>4,460</b>	<b>4,140</b>	<b>3,365</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,246</b>	<b>- 0,167</b>	<b>- 0,322</b>	<b>- 0,500</b>	<b>-0,408</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,067	- 0,026	0,042	0,116	-
<b>SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>- 0,179</b>	<b>- 0,193</b>	<b>- 0,280</b>	<b>- 0,383</b>	<b>-0,408</b>
Distribution de dividendes	4,316	4,214	4,013	3,746	3,766
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,439</b>	<b>103,540</b>	<b>103,631</b>	<b>103,710</b>	103,826

##### 4.3- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,771%	0,726%	0,529%	0,824%	0,692%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,184%	0,170%	0,181%	0,186%	0,163%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,742%	4,342%	4,666%	4,655%	3,578%

#### **4-4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

#### **4.5- Evènements post clôture**

##### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, "AL HIFADH SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 28 Février 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 34 629 695,142 DT, un actif net de 34 542 979,180 DT et un bénéfice net annuel de 1 613 771,042 DT.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons l'attention sur la note 4.5 « Evénements post clôture » aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mahmoud ELLOUMI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 28 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes**

**Mahmoud ELLOUMI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Chérif BEN ZINA.

#### BILAN arrêté au 31/12/2016 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>938 710</b>	<b>993 357</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		161 202	318 443
b - Obligations et Valeurs assimilées		777 508	674 914
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>234 924</b>	<b>247 890</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	202 751	204 932
b - Disponibilités	<b>3-9</b>	32 172	42 958
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-10</b>	<b>348</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 173 981</b>	<b>1 241 595</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>7 127</b>	<b>4 127</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>16</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 142</b>	<b>4 135</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>1 121 170</b>	<b>1 193 319</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>45 669</b>	<b>44 141</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		45 665	44 134
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 166 839</b>	<b>1 237 460</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 173 981</b>	<b>1 241 595</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31 Décembre 2016  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>51 396</b>	<b>47 254</b>
a - Dividendes		11 088	18 471
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		40 308	28 783
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>8 392</b>	<b>10 743</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>59 788</b>	<b>57 998</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	<b>-13 109</b>	<b>-13 907</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>46 678</b>	<b>44 091</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>		-	- 1
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>46 678</b>	<b>44 090</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>- 1 014</b>	<b>44</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>45 665</b>	<b>44 134</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>1 014</b>	<b>-44</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		75 930	-69 430
* +/- values réalisées sur cession des titres		-55 440	-26 424
* Frais de négociation de titres		-391	-989
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>66 777</b>	<b>- 52 753</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	46 678	44 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	75 930	- 69 430
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 55 440	- 26 424
d - Frais de négociation de titres	- 391	- 989
	<b>- 41 322</b>	<b>- 41 746</b>
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>		
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>54</b>	<b>4 205</b>
* Capital	52	4 266
* Régularisation des sommes non distrib.	1	- 105
* Régularisations des sommes distrib.	1	44
b - Rachats	<b>- 96 130</b>	<b>-</b>
* Capital	- 90 585	-
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 716	-
* Régularisation des sommes distrib.	- 3 829	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 70 621</b>	<b>- 90 294</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	1 237 460	1 327 754
b - En fin de l'exercice	1 166 839	1 237 460
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de l'exercice	22 988	22 912
b - En fin de l'exercice	21 244	22 988
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>54,926</b>	<b>53,831</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,60%</b>	<b>-3,96%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 938 710 DT contre 993 357 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>949 083</b>	<b>1 082 259</b>
- Actions et droits rattachés	130 900	405 830
- Titres OPCVM	58 218	16 459
- Obligations et valeurs assimilées	759 965	659 970
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-27 916</b>	<b>-103 846</b>
- Actions et droits rattachés	-28 503	-103 848
- Titres OPCVM	587	2
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>17 543</b>	<b>14 944</b>
<b>Total</b>	<b>938 710</b>	<b>993 357</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2016 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'Acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>+/- Values Potentielles</u>	<u>Valeur Fin Exercice</u>	<u>+/- Values Réalisées</u>
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>1 082 259</b>	<b>14944</b>	<b>-103 846</b>	<b>993 357</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>321808</b>			<b>321 808</b>	
Actions et droits rattachés	47 618			47 618	
Obligations des sociétés	170 000			170 000	
Titres OPCVM	104 190			104 190	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-454984</b>			<b>-454 984</b>	
Cession des actions et droits rattachés	-322 549			-322 549	-55976
Annuités et cession des obligations des sociétés	-70 005			-70 005	
Cession de titres OPCVM	-62 430			-62 430	536
<b>Variation des Plus ou moins values potentielles</b>			<b>75 930</b>	<b>75 930</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>		<b>2 599</b>		<b>2 599</b>	
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>949 083</b>	<b>17 543</b>	<b>-27 916</b>	<b>938 710</b>	<b>-55 440</b>

### **3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 51 396 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre un montant de 47 254 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Revenus des actions	11 088	16 123
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 349
- Revenus des Obligations	40 308	28 783
<b>Total</b>	<b>51 396</b>	<b>47 254</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 202 751 DT contre 204 932 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Bons de trésor à court terme	-	-
Compte à terme	202 751	204 932
<b>Total</b>	<b>202 751</b>	<b>204 932</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 8 392 DT contre 10 743 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Intérêts/ Placements à terme	8 392	9 714
- Intérêts/ Bons de trésor	-	1 030
<b>Total</b>	<b>8 392</b>	<b>10 743</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/01/2016</b>	
- Montant	1 193 319
- Nombre de titres	22 988
- Nombre d'actionnaires	21
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	53
- Nombre de titres	1
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-92 300
- Nombre de titres	1 745
- Nombre d'actionnaires sortants	2
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	75 930
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-55 440
- Frais de négociation de titres	-391
<b>Capital au 31/12/2016</b>	
- Montant	1 121 170
- Nombre de titres	21 244
- Nombre d'actionnaires	19

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Sommes distribuables de l'exercice	45 665	44 134
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	7
<b>Total</b>	<b>45 669</b>	<b>44 141</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 7 127 DT contre 4 127 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Gestionnaire	3 865	1 045
- Dépositaire	3 262	3 082
<b>Total</b>	<b>7 127</b>	<b>4 127</b>

### **3-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 13 109 DT contre 13 907 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Rémunération du gestionnaire	11 926	12 727
- Rémunération du dépositaire	1 183	1 180
<b>Total</b>	<b>13 109</b>	<b>13 907</b>

### **3-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 32 172 DT contre 42 958 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
- Avoirs en banque	32 172	42 958
<b>Total</b>	<b>32 172</b>	<b>42 958</b>

### **3-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 348 DT contre 348 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Dividendes à recevoir	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

#### 4- 3 Données par action et ratios pertinents

<b>Données par action</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Revenus des placements	2,814	2,523	2,440	1,965	1,785
Charges de gestion des placements	-0,617	-0,605	-0,619	-0,623	-0,649
<b>Revenus net des placements</b>	<b>2,197</b>	<b>1,918</b>	<b>1,821</b>	<b>1,342</b>	<b>1,136</b>
Autres produits	-	-	-	0,026	-
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,197</b>	<b>1,918</b>	<b>1,821</b>	<b>1,368</b>	<b>1,136</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,048	0,002	0,001	-	0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,149</b>	<b>1,920</b>	<b>1,822</b>	<b>1,368</b>	<b>1,137</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,574	-3,020	0,811	-3,115	-2,013
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-2,610	-1,149	-0,002	1,443	2,103
Frais de négociation de titres	-0,018	-0,043	-0,023	-0,030	-0,019
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,946</b>	<b>-4,212</b>	<b>0,786</b>	<b>-1,701</b>	<b>0,071</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,143</b>	<b>-2,295</b>	<b>2,607</b>	<b>-0,333</b>	<b>1,207</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,946</b>	<b>-4,212</b>	<b>0,786</b>	<b>-1,701</b>	<b>0,071</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,080	-0,005	0,001	-0,003	0,015
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,866</b>	<b>-4,217</b>	<b>0,786</b>	<b>-1,704</b>	<b>0,086</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,920</b>	<b>1,822</b>	<b>1,369</b>	<b>1,136</b>	<b>1,309</b>
Valeur liquidative	54,926	53,831	57,950	56,711	58,182
<b>4-4 Ratios de gestion des placements</b>					
Actif Net Moyen	1 202 150	1 231 721	1 312 053	1 312 037	1 325 302
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,13%	1,08%	1,09%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,88%	3,58%	3,18%	2,38%	1,96%

#### **4- 5 Evénements postérieurs à la clôture :**

##### **- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## Annexe 1

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2016**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>130 899,610</b>	<b>102 396,292</b>	<b>8,72%</b>	<b>8,78%</b>
EURO-CYCLES	440	19 350,000	17 997,320	1,53%	1,54%
SFBT	572	13 213,320	10 857,132	0,92%	0,93%
SIAME	2000	5 260,000	4 794,000	0,41%	0,41%
SOTRAPIL	2560	36 975,050	22 504,960	1,92%	1,93%
SOTUVER	4300	23 103,240	16 185,200	1,38%	1,39%
TUNIS RE	3580	32 998,000	30 057,680	2,56%	2,58%
<b>Obligations</b>		<b>759 965,000</b>	<b>777 507,841</b>	<b>66,23%</b>	<b>66,63%</b>
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	26 929,061	2,29%	2,31%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 779,017	4,50%	4,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	80 081,008	6,82%	6,86%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	103 928,767	8,85%	8,91%
BNA 2009 SUB	1000	53 310,000	55 000,964	4,68%	4,71%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 369,369	2,59%	2,60%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 261,260	8,54%	8,59%
CIL 2012/1	500	10 000,000	10 362,959	0,88%	0,89%
CIL 2016/2	700	70 000,000	70 184,110	5,98%	6,01%
ELW 2013	1000	40 000,000	41 504,438	3,54%	3,56%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 624,921	8,57%	8,62%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	105 481,967	8,98%	9,04%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>58 218,408</b>	<b>58 805,577</b>	<b>5,01%</b>	<b>5,04%</b>
SICAV L'EPARGNANT	571	58 218,408	58 805,577	5,01%	5,04%
<b>Total Général</b>		<b>949 083,018</b>	<b>938 709,710</b>	<b>79,96%</b>	<b>80,45%</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**1- Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-5 « Évènements postérieurs à la clôture » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 06 Avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2016, s'élèvent à 1 183 Dinars TTC.
  
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société « STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2016, s'élèvent à 11 926 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 06 Avril 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

## **UBCI FCP CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers d'« UBCI FCP CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 3 254 753 dinars et un résultat net de la période de 169 296 dinars.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Le gestionnaire du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'« UBCI FCP CEA ». Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI FCP CEA » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 24 Mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## BILAN

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2016	31/12/2015
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>3 207 061,559</b>	<b>2 479 151,186</b>
	a- Actions et droits rattachés		3 207 061,559	2 479 151,186
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>47 691,163</b>	<b>42 534,488</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		47 691,163	42 534,488
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 254 752,722</b>	<b>2 521 685,674</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>33 882,532</u></b>	<b><u>44 556,132</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	15 817,282	37 392,718
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	18 065,250	7 163,414
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 220 870,190</u></b>	<b><u>2 477 129,542</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>3 179 013,712</b>	<b>2 480 412,964</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>41 856,478</u></b>	<b><u>-3 283,422</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-4 003,377	0,000
	b- Sommes distribuables de l'exercice		45 859,855	-3 283,422
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 254 752,722</b>	<b>2 521 685,674</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2016	Du 22/09/2014 au 31/12/2015
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	<b>3.1</b>	<b><u>127 809,560</u></b>	<b><u>86 234,890</u></b>
Dividendes		127 809,560	86 234,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	<b>3.2</b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>127 809,560</u></b>	<b><u>86 234,890</u></b>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<b>3.7</b>	<b><u>-60 627,643</u></b>	<b><u>-47 209,115</u></b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>67 181,917</u></b>	<b><u>39 025,775</u></b>
<u>CH 2 Autres charges</u>	<b>3.8</b>	-20 745,168	-12 997,533
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>46 436,749</u></b>	<b><u>26 028,242</u></b>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-576,894	-29 311,664
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>45 859,855</u></b>	<b><u>-3 283,422</u></b>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		576,894	29 311,664
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		238 397,251	-414 706,884
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-106 092,418	-15 918,715
<u>Frais de négociation des titres</u>		-9 445,182	-12 328,517
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>169 296,400</u></b>	<b><u>-416 925,874</u></b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

Libellé	31/12/2016	Du 22/09/2014 au 31/12/2015
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>169 296,400</u></b>	<b><u>-416 925,874</u></b>
a- Résultat d'exploitation	46 436,749	26 028,242
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	238 397,251	-414 706,884
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-106 092,418	-15 918,715
d- Frais de négociation de titres	-9 445,182	-12 328,517
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>574 444,248</u></b>	<b><u>2 894 055,416</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>692 901,186</b>	<b>2 930 899,837</b>
- Capital	757 800,000	2 888 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-63 748,217	71 700,819
- Régularisation des sommes distribuables	-1 150,597	-29 300,982
<b>b- Rachats</b>	<b>118 456,938</b>	<b>36 844,421</b>
- Capital	133 800,000	42 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-15 489,314	-5 866,261
- Régularisation des sommes distribuables	146,252	10,682
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>743 740,648</b>	<b>2 477 129,542</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	2 477 129,542	0,000
b- En fin de l'exercice	3 220 870,190	2 477 129,542
<b><u>AN5-Nombre de parts</u></b>		
a- En début de l'exercice	28 458	0
b- En fin de l'exercice	34 698	28 458
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>92,825</b>	<b>87,045</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,64%</b>	<b>-12,96%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31-12-2016**

#### **1- PRESENTATION DU FCP**

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Finance.

L'UBCI et l'UBCI Finance ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

#### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

### 2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2016 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif
<b>Actions</b>		<b><u>3 383 371,192</u></b>	<b><u>3 207 061,559</u></b>	<b><u>98,53%</u></b>
ADWYA	38 322	244 249,740	240 662,160	7,39%
ATL	100 565	313 111,740	297 672,400	9,15%
ATTIJARI BANK	10 250	268 022,770	276 924,250	8,51%
BIAT	2 901	228 457,626	257 060,511	7,90%
CARTHAGE CEMENT	130 000	251 616,435	266 240,000	8,18%
CELLCOM	14 500	115 780,767	96 628,000	2,97%
MONOPRIX	26 800	410 200,330	260 683,600	8,01%
OTH	12 000	86 963,420	102 120,000	3,14%
SAH	13 318	167 580,100	180 565,444	5,55%
SFBT	15 500	310 226,170	294 205,500	9,04%
SOMOCER	100 000	159 241,460	147 700,000	4,54%
SOTUVER	54 000	216 515,940	203 256,000	6,24%
TLS	14 050	243 277,230	258 098,500	7,93%
TPR	53 025	198 514,430	150 060,750	4,61%
TUNIS RE	7 789	70 150,632	65 396,444	2,01%
UIB	6 000	99 462,402	109 788,000	3,37%
<b>TOTAL</b>		<b>3 383 371,192</b>	<b>3 207 061,559</b>	<b>98,53%</b>

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élevant au 31-12-2016 à 127 809,560 DT.

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2016 au 31/12/ 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Action	1 617 561,800
<b>Total</b>	<b>1 617 561,800</b>

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2016 au 31/12/2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	1 128 048,678	1 021 956,260	-106 092,418
<b>TOTAL</b>	<b>1 128 048,678</b>	<b>1 021 956,260</b>	<b>-106 092,418</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 47 691,163 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	% de l'actif
Placements monétaires	0,000	0,000	0,00%
Disponibilités	47 691,163	42 534,488	1,47%
<b>Total</b>	<b>47 691,163</b>	<b>42 534,488</b>	<b>1,47%</b>

### 3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2016	31/12/2015
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>15 817,282</b>	<b>37 392,718</b>
	Frais de gestionnaire	3 162,944	2 412,288
	Frais de dépositaire	793,150	2 244,696
	Frais des distributeurs	11 861,188	32 735,734

### 3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2016	31/12/2015
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>18 065,250</b>	<b>7 163,414</b>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	5 607,401	0,000
	Redevance CMF	267,665	199,772
	Charges à payer sur l'exercice	12 190,184	6 963,642

### 3.5- Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2015</u></b>	
* Montant en nominal	2 845 800
* Nombre de titres	28 458
* Nombre de porteurs de parts	121
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	757 800
* Nombre de titres émis	7 578
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	133 800
* Nombre de titres rachetés	1 338
<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
* Montant en nominal	3 469 800
* Nombre de titres	34 698
* Nombre de porteurs de parts	142

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à 743 740,648 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2016 est de 34 698 contre 28 458 au 31/12/2015.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2015</u></b>	<b><u>2 480 412,964</u></b>	<b><u>2 480 412,964</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>757 800,000</u></b>	<b><u>757 800,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-133 800,000</u></b>	<b><u>-133 800,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>74 600,748</u></b>	<b><u>116 457,226</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	238 397,251	238 397,251
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-106 092,418	-106 092,418
- Frais de négociation des titres	-9 445,182	-9 445,182
- Régularisation des sommes non distribuables	-48 258,903	-48 258,903
- Sommes distribuables		41 856,478
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2016</u></b>	<b><u>3 179 013,712</u></b>	<b><u>3 220 870,190</u></b>

### 3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à 41 856,478 DT contre -3 283,422 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Somme distribuables des exercices antérieurs	-4 003,377	0,000
Résultat d'exploitation	46 436,749	26 028,242
Régularisation du résultat d'exploitation	-576,894	-29 311,664
<b>Total</b>	<b>41 856,478</b>	<b>-3 283,422</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	31/12/2016	Du 22/09/2014 au 31/12/2015
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>60 627,643</b>	<b>47 209,115</b>
Rémunération du gestionnaire	12 125,536	9 441,828
Rémunération du dépositaire	3 031,400	2 360,458
Rémunération des distributeurs	45 470,707	35 406,829

### 3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2016	Du 22/09/2014 au 31/12/2015
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>20 745,168</b>	<b>12 997,533</b>
Redevance CMF	3 031,400	2 360,458
Services bancaires et assimilés	3 016,306	2 035,145
Abonnement des charges budgétisées	14 697,462	8 601,930

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 22.09.14 au 31.12.15
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>14 697,462</b>	<b>8 601,930</b>
Frais bancaires	238,473	164,940
Publications BO CMF	499,000	686,000
Honoraires CAC	6 720,000	6 721,000
Publication JORT	4 499,922	485,990
ALPHA MENA	2 000,000	0,000
Autres	740,067	544,000

## **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

L'UBCI FINANCE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- \* La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- \* la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UBCI FINANCE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-3 Rémunération des distributeurs**

L'UBCI FINANCE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

## 5. Données par parts et ratios pertinents :

<b>Données par parts</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Revenus des placements	3,683	3,030
Charges de gestion des placements	-1,747	-1,659
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,936</b>	<b>1,371</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,598	-0,457
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,338</b>	<b>0,915</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,017	-1,030
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>1,322</b>	<b>-0,115</b>
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	6,871	-14,573
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-3,058	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,272	-0,433
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>3,541</b>	<b>-15,565</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,879</b>	<b>-14,651</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>3,541</b>	<b>-15,565</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,917	2,726
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>4,458</b>	<b>-12,840</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur liquidative	92,825	87,045
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,69%	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,53%	1,41%
<b>Actif net moyen</b>	<b>3 030 097,838</b>	<b>1 842 456,619</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>34 698</b>	<b>28 458</b>